REFERENTIEL COMMUN EN VUE DE L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC SOCIAL PAR LES CAAJ

Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse[1] de NAMUR

INTRODUCTION

Pour commencer ce travail, le CAAJ a tout d'abord évalué son premier diagnostic social[2] et en a pointé ses limites:

- **de temps** : pour qu'il soit pertinent, il fallait lui consacrer plus de temps et étaler les différentes étapes à réaliser sur plusieurs mois ;
- **de contenu** : le CAAJ avait quasi exclusivement centré son 1er DS sur le point de vue des acteurs de l'aide à la jeunesse[3], sans place pour les autres secteurs ni pour la parole des jeunes. De plus, certaines informations se sont révélées peu utiles pour dégager les priorités d'actions de prévention générale.

Pour cette deuxième mouture, le CAAJ a alors fait le choix de réaliser un diagnostic guidé, en grande partie, par les problématiques déjà dégagées dans son premier DS. Cela lui a permis de choisir le type d'informations qu'il devait chercher et les lieux à investiguer. Ce second diagnostic se base avant tout sur une **analyse participative** permettant au CAAJ d'évaluer la pertinence de l'arrêt, de la poursuite et/ou de la modification des actions menées ainsi que des problématiques à traiter prioritairement à son niveau. Il a été attentif à ne jamais s'éloigner de ce qui relève de sa mission première de prévention générale, mettant de côté les données ne rentrant pas dans ce cadre. Il a ensuite cherché à les croiser avec des données en vue de confirmer ou d'infirmer ses hypothèses.

Depuis janvier 2016, un groupe de travail du CAAJ s'est attelé à la réalisation du diagnostic social. Ce groupe est composé d'un directeur de service d'Aide en Milieu Ouvert[4], d'un intervenant d'un Centre Local de Promotion de la Santé (membre expert) et d'une (parfois 2) déléguée de la section de prévention générale. Il a été soutenu tout au long de sa démarche par l'ASBL RTA (participation à différentes réunions de travail à la demande du groupe porteur (moments clés, besoin d'avis sur le contenu, sur la méthode) ainsi qu'aux focus groupes réalisés dans le cadre du DS). La méthode utilisée pour réaliser ce second diagnostic peut être résumée en **quatre étapes**[5].

- **Etape 1 : les thématiques/ problématiques à retenir du premier diagnostic**.

  L'objectif de cette première étape était de dégager les problématiques du 1er DS pour

[1] Pour la suite, nous écrirons CAAJ pour désigner le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse.
[2] Pour la suite, nous utiliserons souvent l'acronyme DS pour désigner le diagnostic social.
[3] Pour la suite, nous utiliserons souvent l'acronyme AJ pour désigner l'aide à la jeunesse.
[4] Pour la suite, nous écrirons AMO pour désigner le service d'aide en milieu ouvert.
[5] S'il était nécessaire de commencer le travail par l'étape 1, les autres étapes ont pu se réaliser simultanément et ont fait l'objet d'aller-retour sur la manière de nuancer les thématiques/problématiques.

lesquelles des actions de prévention générale devaient, a priori, encore être mises en place par le CAAJ. Pour ce faire, le CAAJ est reparti de ce qu'il avait déjà constaté en 2014. Pour chaque constat, il a analysé : ce qui a été entrepris et/ou est en cours (en terme d'actions de prévention générale), les changements de contextes (législatifs, structurels…) ayant un impact sur ces questions ; les effets visibles produits ou, à tout le moins, ceux escomptés. Le CAAJ a fait participer l'ensemble de ses membres à cette analyse, ainsi que les différents promoteurs de projets. Il a ensuite remis à l'ordre du jour du prochain DS certains constats pour lesquels il a jugé nécessaire de creuser davantage la question en allant rencontrer d'autres acteurs (étape 2), en dégageant les leviers d'actions possible sur sa division (étape 3) et en affinant le point de vue par des lectures ciblées et pertinentes.

- **Etape 2 : les acteurs:**

  Cette étape avait pour objectif d'obtenir l'avis d'autres acteurs/secteurs concernés par les problématiques retenues. Partageaient-ils les constats du CAAJ ? Si oui, avec quelles nuances ? Ces avis ont été récoltés au travers de focus groupes, de rencontres de services, de rencontre d'intervenants ciblés, de retour des plateformes / concertations existantes. Un des acteurs étant le jeune lui-même, le CAAJ a souhaité, tant que faire se peut, nuancer son propos par l'apport de sa parole. Aussi, il a été attentif à approfondir cette étape par des lectures de recherches ou de projets dans lesquels l'avis des jeunes pouvait clairement être identifié.

- **Etape 3 : le territoire :**

  L'objectif poursuivi ici par le CAAJ était clairement opérationnel : par rapport aux problématiques ciblées et dans le cadre d'un futur plan d'actions, y a-t-il des relais possible en termes d'actions de prévention ? Y a-t-il des initiatives repérées qui pourraient s'étendre à l'ensemble de la division ? Y a-t-il des lieux de l'arrondissement négligés ou oubliés ? Pour ce faire, le CAAJ s'est appuyé sur les connaissances des AMO de sa division. Mais les AMO n'ayant pas les moyens de couvrir l'ensemble des communes de la division ou ayant un investissement moindre dans certaines d'entre elles, le CAAJ a complété ce savoir en rencontrant, quand nécessaire, un autre service (Centre culturel, maison de jeune, Centre Public d'Actions Sociales[6], Plan de Cohésion Sociale[7], service jeunesse de la commune, service accueil temps libre).

- **Etape 4 : les thématiques/problématiques émergentes :**

  Cette étape a permis de repérer les problématiques nouvelles qui arrivent dans le secteur de l'aide à la jeunesse, non encore prise en compte par le DS et relevant du domaine de la prévention générale et des possibilités d'actions du CAAJ. Pour ce faire, le CAAJ a questionné les portes d'entrées du secteur via un focus groupe réunissant l'équipe de permanence du SAJ

[6] Pour la suite, nous écrirons CPAS pour désigner le Centre Public d'Actions Sociales
[7] Pour la suite, nous écrirons PCS pour désigner le Plan de Cohésion Sociale

et les quatre AMO de la division. Il a complété cette récolte en rencontrant séparément la criminologue de la section Jeunesse du Parquet de la division Namur.

La présente grille a donc été remplie avec l'ensemble des informations recueillies dans ces quatre étapes. Il nous semblait important d'insister ici sur ce fait. Nous avons questionné nos partenaires privilégiés des autres secteurs ainsi que notre « territoire » sur des problématiques spécifiques pour lesquelles le CAAJ souhaite réaliser/insuffler/impulser des actions concrètes de prévention générale, les constats des autres secteurs repris ci-après sont donc guidés par cette méthode. Par ailleurs, nous avons également mis à jour les données recueillies lors du premier DS.

1. ETAT DES LIEUX ET CONSTATS

A) Caractéristiques des jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse.[8]

Remarque préalable : par «jeunes pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse», on entend ici l'ensemble des jeunes de la division étant suivis (ou ayant été suivis) par le Service de l'Aide la Jeunesse[9] ou le Service de Protection Judiciaire[10] de Namur au cours de l'année 2015 (et donc également par les services privés et publics de l'aide à la jeunesse travaillant sous mandat). Une partie du travail effectué par le secteur n'apparait donc pas ici : l'ensemble des jeunes suivis par les quatre AMO de la division ne sont en effet pas comptabilisés dans les chiffres qui suivent, ainsi que ceux suivis par le service Dynamo International Namur et par le Service d'Accrochage Scolaire qui relèvent tous deux en partie du secteur.

La division de Namur compte 65.911 jeunes de 0 à 17 ans. Parmi ceux-ci, 2801 jeunes (soit 4,2% de cette tranche de la population) ont été pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse au cours de l'année 2015.

Cette prise en charge s'est répartie comme suit : 3% dans l'aide négociée (1997 jeunes) et 1,2% dans l'aide contrainte (804 jeunes).

Par rapport à 2011, la prise en charge par l'aide consentie est donc restée très stable (2017 jeunes en 2011). Ce qui n'est pas le cas pour l'aide contrainte qui a vu sa population augmenter de 20% (660 jeunes en 2011).

La répartition de la prise en charge selon le genre est très équilibrée au niveau de l'aide consentie : autant de filles que de garçons sont pris en charge par le SAJ. Par contre, les garçons sont un peu plus représentés (54%) que les filles (46%) au niveau de l'aide contrainte.

Dans cette optique d'axer notre diagnostic sur les problématiques pouvant faire l'objet d'actions de

[8] MFWB- ADMINISTRATION DE L'AIDE À LA JEUNESSE (Extraction IMAJ 03/2017). *Données chiffrées 2015 par arrondissement*, Bruxelles.
[9] Pour la suite, nous écrirons SAJ pour désigner le Service de l'Aide à la Jeunesse.
[10] Pour la suite, nous écrirons SPJ pour désigner le Service de Protection Judiciaire.

prévention générale, nous nous sommes principalement intéressés ici aux informations dont nous disposions au niveau de l'entrée d'un jeune dans le secteur de l'aide à la jeunesse (l'âge du jeune, le demandeur d'aide et les motifs d'intervention). Les raisons qui ont motivé le secteur de l'aide à la jeunesse à intervenir dans la situation de vie du jeune au moment de son entrée dans le système de l'aide à la jeunesse peuvent en effet nous en dire long sur les défis à relever en matière de prévention.

- Concernant l'âge des jeunes pris en charge au moment de l'ouverture d'un dossier au SAJ, nous avons l'information pour 70% d'entre eux. Ils se répartissent comme suit :

âge des jeunes pris en charge par le SAJ en 2015 (à l'ouverture)	
0-2 ans	12%
3-5 ans	12%
6-8 ans	15%
9-11 ans	14%
12-14 ans	21%
15-17 ans	25%
Total général	100%

En regard de la moyenne des jeunes pris en charge par la Fédération Wallonie Bruxelles[11] dans le cadre de l'aide à la jeunesse, nous pouvons remarquer que le SAJ de Namur se situe de manière significative en dessous de la moyenne pour les plus jeunes (les 0 à 5 ans représente 24 % de la population du SAJ de Namur, contre 30% de celle de la FWB) et plus au-dessus de celle-ci pour les adolescents (46 % des jeunes suivis par le SAJ de Namur ont entre 12 et 17 ans, pour 40% en FWB). A titre d'autre comparaison, en 2011, 17 % des jeunes étaient âgés de 0 à 2 ans.

- Concernant les demandeurs d'aide[12] , les informations les concernant font apparaître que :

  - ✓ Les bénéficiaires de l'aide (jeune / parents (mère seule pour la moitié) / famille élargie / familiers) sont très majoritairement demandeur de l'aide, dès le départ du processus. En effet, 67% des demandes faites au SAJ sont directement portées par les bénéficiaires. Ceux-ci, lorsqu'ils se présentent pour la première fois, sont soit accompagnés par un service d'aide de

[11] Pour la suite, nous indiquerons FWB pour désigner la Fédération Wallonie Bruxelles.

[12] Nous disposons de l'information pour 59 % d'entre eux :les hypothèses avancées pour expliquer ce faible taux d'encodage sont que : lorsque le SAJ procède à la réouverture d'un dossier pour « motif inchangé », les informations précédemment encodées sur ce jeune ne sont pas prises en compte dans les données statistiques mises à notre disposition ; les pratiques d'encodage varient en fonction de l'encodeur ; une différence est faite à l'encodage entre le demandeur et l'envoyeur et cette seconde catégorie ne semble pas être prise en compte dans les données fournies. Pourtant, il n'est pas rare qu'un dossier soit ouvert sans demandeur mais bien avec un envoyeur (il s'agit ici essentiellement de certains courriers de service de première ligne et de PV de police qui font part de situation où les personnes concernées ne sont pas spécialement demandeur d'une aide à ce moment-là).

première ligne (qui porte alors conjointement la demande), soit envoyés par ce dernier, soit venus spontanément.

- ✓ Un quart des demandes arrive via les services de première ligne : le secteur scolaire pour beaucoup, le secteur de la petite enfance pour très peu (12 situations recensées).

- ✓ Un autre quart arrive via les intervenants judiciaires, ce qui situe le SAJ nettement en dessous de la moyenne de la FWB pour qui cela représente 35 % de ses demandes.

➢ Concernant les motifs d'intervention[13], le SAJ de Namur a motivé son intervention dans la vie d'un jeune et de sa famille au cours de l'année 2015:

- ✓ 2 fois sur 3 en raison de difficultés personnelles du jeune lui-même, soit pour 66% de ses suivis (985 situations), *contre 2 fois sur 5 en 2011 (41 %).*

  - Pour plus de la moitié de ces situations, il apparait que le jeune souffre de difficultés psychologiques (546 situations), avec une nette augmentation du relevé de jeune en mal être à connotation dépressive (217 situations recensées en 2015 *contre 64 en 2011*).

  - Pour la moitié de ces situations, il apparait également que les jeunes ont des problèmes de comportement dont une part importante concerne un refus de l'autorité (169 situations recensées) et/ou des problèmes liés à leur scolarité (479 encodages de ce type) avec surtout des problèmes d'absentéisme scolaire (223 situations).

- ✓ Quasi 1 fois sur 2 en raison de problème relationnels au sein de la famille dont plus de la moitié concerne des situations de séparations parentales conflictuelles - soit une augmentation substantielle de ces situations recensées par rapport au diagnostic précédent (397 situations en 2015 *contre 181 en 2011*).

- ✓ 2 fois sur 5 en raison de difficultés des parents à assumer leur rôle parental, soit 42% des suivis (633 situations), *contre 1 fois sur 5 en 2011*. Cela concerne des parents dépassés dans ¾ des cas et/ou adoptant des attitudes inadéquates dans un peu moins de la moitié des situations.

- ✓ 2 fois sur 5 en raison de problème de maltraitance, soit 41% des suivis (615 situations), *contre*

[13] Différentes mises en garde sont nécessaires concernant les motifs d'intervention : les résultats sont en partie biaisés par la subjectivité des professionnels et par l'hétérogénéité de leur encodage, nous avons parfois repris à titre indicatif les données 2011 (en italique) tout en ayant conscience que les modifications de la grille d'encodage invalident toute comparaison dans le temps. De plus, il faut bien garder à l'esprit que les motifs sont multiples dans la plupart des situations et encodés de manière cumulative. Il ne faut donc pas lire ce qui suit comme une simple addition de situation de tel ou tel type. (A titre d'exemple, il se peut que le SAJ ait motivé son intervention par le fait que le jeune présente un mal être à connotation dépressive, qu'il vit au sein d'une famille vivant des problèmes de séparations parentales conflictuelles, et qu'un des deux parents adopte des attitudes inadéquates dans son rôle de parent. Cette situation sera donc comptabilisée 3 fois dans les données qui suivent).

1 fois sur 4 en 2011 (360 jeunes). Les situations de maltraitance se détaillant comme suit :

- 77% des situations de maltraitance concerne des enfants victimes de négligence (dont une part plus importante de négligence éducative) ;
- 24% des situations de maltraitance concerne des enfants victimes de maltraitance physique ;
- 10% des situations de maltraitance concerne des enfants victimes de maltraitance psychologique ;
- 10% des situations de maltraitances concerne des enfants victimes de maltraitance sexuelle, principalement intrafamiliale.

✓ 1 fois sur 2 en raison de difficultés personnelles des parents (*contre 1 fois sur 4 en 2011*).

- Plus de la moitié de ces situations concerne des difficultés psychologiques d'un parent (surtout mal être à connotation dépressive – 163 situations) ;
- un tiers concerne des problèmes d'assuétudes d'un parent (surtout l'alcoolisme – 160 situations).

✓ Dans 172 situations, il est question de difficultés matérielles relatives à des problèmes de logement.

B) Synthèse des constats issus des diagnostics sociaux des AMO qui travaillent sur le territoire de la division

Pour rédiger ce point nous avons d'une part pris connaissance des diagnostics sociaux rédigés par chaque AMO[14]. Nous avons également organisé un moment d'échange avec elles sur le sujet.

NB : Les diagnostics réalisés par les AMO de la division sont très conséquents, et il est ardu de pouvoir les résumer en quelques lignes. Aussi, nous renvoyons vivement le lecteur à se pencher sur leurs écrits pour obtenir toute la finesse de leurs analyses.

➢ Tableau synthétique des phénomènes communs :

Les AMO structurent leurs diagnostics sociaux en mettant chacune plusieurs phénomènes en évidence (de 3 à 5 phénomènes par AMO). Les intitulés choisis pour les décrire sont différents mais revêtent souvent une réalité assez similaire, colorée en fonction du territoire d'actions et de l'identité de chaque équipe. Dans le tableau récapitulatif qui suit, nous souhaitions mettre en évidence les phénomènes relevés par les AMO qui nous semblent relativement communs entre eux. Nous les

[14] Par diagnostics sociaux des AMO, il faut entendre le diagnostic social 2017 de l'AMO Passages, d'Imagin'AMO, de l'AMO Basse Sambre et du Service Droit des Jeunes.

avons classés par thématique (familiale, jeune et scolaire). Nous insistons sur le fait que si des liens peuvent facilement être faits entre chaque phénomène d'une même thématique, les AMO l'abordent avec des angles d'approches spécifiques à chacune d'elles, ainsi qu'avec leurs nuances locales.

Thématique	AMO Passages	Service Droit des Jeunes	Imagin'AMO	AMO Basse Sambre
Familiale	*Parents en souffrance, isolés et/ou se sentant démunis face aux difficultés rencontrées au quotidien dans l'exercice de leur parentalité*	*La place des enfants dans la séparation ou le divorce de leurs parents (intérêt de créer une structure "espace parent")*	*Relations conflictuelles au sein des familles (parents dépassés dans leurs missions d'éducation, difficulté relationnelles parents-enfant, souffrance enfants dans les séparations parentales)*	*Conflit en famille (difficultés dans l'exercice de ses fonctions parentales, conflit avec les parents, conflits entre les parents, difficulté de gestion de la violence (de son enfant))*
Jeune	*Nombre important de demandes de jeunes de plus de 16 ans en décrochage scolaire, en rupture sociale et/ou en situation d'isolement*	*Solitude et capacité nécessaire à vivre en logement autonome pour des jeunes à partir de 16 ans*	*Manque de place pour les jeunes (difficultés d'accès à l'information / aux services; manque d'espaces de rencontres et de loisirs ; manque de lieux de concertation /dialogue autour et avec les jeunes)*	*Mal être des jeunes (faible estime de soi : image des jeunes, image de soi, médias sociaux, participation des jeunes, hygiène corporelle, suicide-mutilation)*
Scolaire	*Démotivation et décrochages scolaires*	*Les exclusions scolaires*	*Le bien être à l'école (difficulté de l'école à s'adapter à la singularité de l'enfant (HP, TDA…))*	*Difficultés scolaires (décrochage, enseignement spécialisé, violence dans l'aide éducative, harcèlement, relation parent-école)*

Se rajoutent à cela, trois phénomènes plus spécifiques à certaines AMO ne trouvant dès lors pas leur place dans ce « tronc commun » :

- ✓ un phénomène plus <u>local</u> développé par l'AMO Passages et qui concerne le *manque d'identité collective positive et de sentiment d'appartenance dans le quartier de Bomel à Namur*.
- ✓ deux phénomènes plus <u>transversaux</u> dans l'approche proposée par l'AMO :
  - la ***discrimination*** pour l'AMO Basse-Sambre
  - la ***violence dans la relation d'aide*** pour l'AMO Passages.

➢ **Résumé de la rencontre avec les AMO :**

En plus de ce tableau synthétique reprenant les phénomènes « communs », un moment d'échange a permis de mettre également en évidence des constats partagés de manière relativement commune à l'ensemble des quatre services AMO:

- ✓ La difficulté de co-construire des projets avec le milieu scolaire.
- ✓ La nécessité d'être attentif **aux transitions et aux passages** qui sont souvent complexes, sources de violences diverses et présentés comme un manque de vision globale du jeune. L'aide apportée est segmentée et manque de fil conducteur : mineur/majeur, primaire/secondaire, école/travail, mise en autonomie… Ainsi, par exemple, le passage du primaire au secondaire nécessite que le jeune s'adapte à un nouvel environnement et cette adaptation est susceptible de favoriser la survenue de difficultés psychosociales (augmentation du stress, développement de symptômes dépressifs, affaiblissement de l'estime de soi, etc.)[15]
- ✓ La difficulté de mettre en place un véritable **travail en réseau** et la nécessité de rendre les passages de relais plus harmonieux d'un service à l'autre, le besoin de mutualiser les moyens et d'impliquer les services comme acteurs d'un réseau d'aide et non uniquement comme consommateur.
- ✓ La difficulté pour les parents d'accéder aux espaces et services existants pour les aider à gérer les questions familiales et, plus particulièrement, pour les soutenir dans leur **parentalité**.
- ✓ Le besoin de préservation des espaces de vie des enfants en cas de séparations parentales et, plus spécifiquement, lorsqu'elles s'avèrent conflictuelles.

[15] GILLISON F. & AL. (2008), Changes in quality of life and psychological need satisfaction following the transition to secondary school. *British Journal of Educational Psychology,* 78, pp.149-162.

C) Caractéristiques de l'arrondissement de Namur division Namur[16]

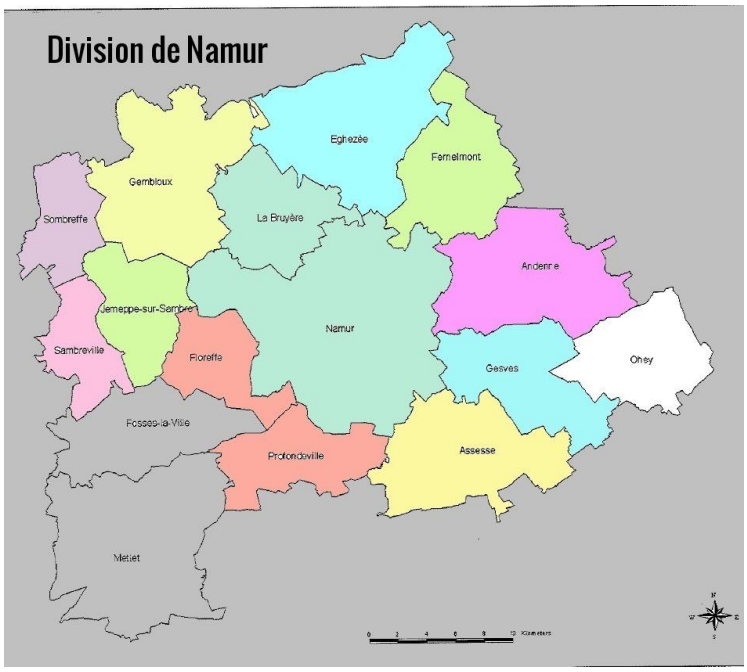

➢ Quelques généralités :

✓ La division de Namur compte 16 communes. Celles-ci, classées par ordre d'importance en nombre de jeunes de moins de 18 ans y vivant, sont : *Namur, Sambreville, Andenne, Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, Eghezée, Mettet, Profondeville, Fosses-la-ville, La Bruyère, Sombreffe, Fernelmont, Floreffe, Gesves, Assesse et Ohey.*

✓ La population totale de l'arrondissement est de 311 684 personnes[17] (soit 7319 habitants de plus par rapport au 1er janvier 2011), dont 65 911 jeunes (21% de la population). Proportionnellement, les jeunes représentent toujours 22 à 24% de la population de chaque commune, à l'exception de Namur où ils ne représentent que 19%.

✓ En 4 ans, la commune de la division qui voit sa population significativement croître est *Gembloux* (1471 nouveaux habitants dont 312 jeunes de plus entre 2011 et 2015, soit une augmentation de plus de 6% de sa population totale depuis 2011, les jeunes augmentant en même proportion). Notre regard se tourne également du côté de *Jemeppe-sur-Sambre* qui voit ses jeunes diminuer de manière significative (318 habitants en moins entre 2011 et 2015, soit une diminution de 2% de la population dont la moitié sont des jeunes (157), la population

[16] *Remarques* :
-Nous avons uniquement repris ici les informations du précédent diagnostic actualisées qui nous semblaient intéressantes pour l'analyse, nous les avons également complétées par une série d'informations récoltées au travers de la méthode choisie et décrite plus haut. Nous invitons donc le lecteur qui souhaiterait avoir des informations complémentaires à prendre connaissance de notre DS 2011.
- Pour faciliter la lecture et l'écriture de cette partie, nous indiquerons les nombres en chiffres et non en lettres.

[17] SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE. *Belgique*. http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/bestat/, données au 01 janvier 2015, consulté le 20 février 2017 .

jeune diminuant elle de 4%, soit 2 fois plus vite que la population totale).

- ✓ Près de 60% de la population jeune réside dans 4 des 16 communes. A savoir à *Namur* (32%, soit 21 230 jeunes), *Sambreville* (8,8 % , soit 5828 jeunes) *Andenne* (8 ,7%, soit 5736 jeunes) et *Gembloux* (8,2%, soit 5416 jeunes).

- ➢ Contexte socio-économique :

  - ✓ Si l'on se réfère à l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux[18] qui classe l'ensemble des communes de la région wallonne en fonction de sa situation socio-économique, on constate que la division de Namur est autant composée de communes faisant partie du groupe de tête du classement général connaissant la situation les plus favorable, que de communes se situant dans le milieu du classement ou encore de communes faisant partie du dernier quart. 11 de ses 16 communes se situent au-dessus de la médiane du classement et aucune de ses communes ne fait partie des derniers 10 % ayant la situation la moins favorable. Ce qui laisse à penser que dans l'ensemble, la division connait une situation relativement favorable sur le plan socio-économique.

  - ✓ Ses communes les plus peuplées sont également ses centres urbains. Elles se situent, à l'exception de *Gembloux*, sur l'axe de la dorsale wallonne pour *Andenne, Namur, Jemeppe-sur-Sambre* et *Sambreville*. A côté de cela, l'arrondissement comprend beaucoup de zones rurales importantes et étendues. Ainsi que d'anciens bassins industriels florissants comme *Sambreville* et *Andenne*.

- ➢ Concernant le logement :

  - ✓ Différents campings servent de logements pour une partie de la population précarisée de la division :

    - Trois d'entre eux sont localisés sur la commune de *Fosses-la-Ville* (campings du Val Treko, des Viviers, et de Bambois) ;
    - un autre sur la commune de *Mettet* (camping du Lac à Saint Gérard) ;
    - un dernier sur le Grand *Namur* (camping de Malonne).

  - ✓ La division comprend diverses cités sociales et logements sociaux répartis dans son ensemble. Sans être exhaustif, il s'agit entre autres :

    - pour le Grand *Namur* des Cités de Plomcot, des Balances (Salzinnes), des Bosquets (Salzinnes), de la rue Major Mascaux (Jambes), des Comognes (Jambes et Vedrin), de

[18] IWEPS - INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE. http://www.iweps.be/indicateur-statistique/indicateur-synthetique-dacces-aux-droits-fondamentaux-isadf/ , dernières données régionales disponibles au 29 août 2013, consulté le 20 février 2017.

Germinal (Bomel), du Plateau d'Hastedon (Saint Marc), de la Plage d'Amée (Jambes), de la Rue des Coquelets (Bouge), de la Cité du souvenir (Jambes), et d'Incevaux (Malonne) ;

- pour *Gembloux*, de la Cité « Tout Vent » ;
- pour *Andenne* des cités « Peu d'Eau » et « Seilles ».
- Plusieurs autres cités sont également situées à *Jemeppe-sur-Sambre*, à *Sambreville, à Eghezée* et à *Sombreffe.*

✓ En termes de « services logements »[19] :

- la division dispose de 3 Agences Immobilières Sociales (Gestion Logement Andenne-Ciney, Gestion Logement Gembloux-Fosses, Gestion Logement Namur) qui couvrent à elles 3 l'ensemble des 16 communes.
- S'ajoutent à cela 6 Sociétés de Logement : Les Logis Andennais, La Cité des Couteliers (*Gembloux*), Le Foyer Jambois, Le Foyer Namurois, La Joie du Foyer (*Namur*), Sambr'Habitat (*Sambreville* et *Jemeppe-sur-Sambre*). Ces 6 sociétés font parties d'un ensemble de 9 sociétés couvrant la Province de Namur qui, à elles 9, gèrent un peu plus de 7500 logements sociaux.
- Concernant les Associations de Promotion de Logement[20], la division en compte seulement 4 dont une spécialisée dans l'accès aux logements pour les aînés, et une autre située à Louvain-la-Neuve et ne couvrant que quelques zones namuroises, les 2 autres ont une action sur *Namur* pour l'une et sur toute la partie Ouest de la division pour l'autre. La moitié des communes de la division ne dispose ainsi pas d'APL, ce service est inexistant sur les communes *d'Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Gesves, La Bruyère, Ohey* et *Profondeville*.

➢ Concernant la mobilité [21]:

✓ Le constat est assez commun à l'ensemble de la division. La ville de *Namur* est située au centre de la division et la majorité du réseau TEC et SNCB reliant le reste des communes de la division convergent presque toujours vers *Namur* (à l'exception de certaines communes limitrophes de la division qui bénéficient plutôt d'une ligne TEC allant vers les villes de Ciney, Huy, Philippeville ou Charleroi). Aussi, à l'exception du Grand *Namur* qui est relativement bien desservi par le réseau TEC et SNCB, les autres communes de la division sont en difficulté concernant la mobilité. La majorité des petits villages sont peu desservis (voire pas du tout)

[19] FLW – FOND DU LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE. https://www.flw.be/les-organismes-a-finalite-sociale-ofs/ , consulté le 15 mars 2017.
[20] Pour la suite, nous utiliserons APL pour désigner une Association de Promotion de Logement.
[21] SNCB - SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGE. http://www.belgianrail.be/fr/service-clientele/outils-voyage/~/media/B47DA7B888224B87BF23077BD3D26D59.pdf, consulté le 1er mars 2017.

par le réseau TEC qui, dans la majorité des cas, offre un service limité aux horaires scolaires et fonctionne peu ou est inexistant en soirée et en week-end. Le même type de constat est à poser concernant le réseau SNCB qui traverse notre division avec quelques grandes lignes et qui dessert seulement certains villages de 10 communes sur les 16 que compte la division :

- une ligne Namur-Bruxelles : desservant *La Bruyère* (via Rhisnes et Bovesse) et *Gembloux* (via Beuzet, Ernage, Lonzée et Gembloux) ;
- une ligne Namur-Charleroi : desservant le Grand *Namur* (Flawinne), *Floreffe* (Floreffe, Franière), *Jemeppe-sur-Sambre* (Moustier, Ham et Jemeppe/Sambre) et *Sambreville* (Auvelais,Tamines) ;
- une ligne Charleroi-Ottignies : desservant *Sombreffe* (via Ligny) ;
- une ligne Namur-Liège : desservant le Grand *Namur* (Marche-les-Dames) et *Andenne* (Namêche, Sclayn et Andenne) ;
- une ligne Namur-Luxembourg : desservant le Grand *Namur* (Jambes, Dave et Nannine) et *Assesse* (Sart Bernard, Courrière et Assesse) ;
- une ligne Namur – Dinant : desservant le Grand *Namur* (Jambes, Wépion) et *Profondeville* (Lustin).
- une petite ligne reliant *Gembloux* à *Jemeppe-sur-Sambre* existe encore et dessert le village de Mazy (commune de *Gembloux*) sur son passage.

➢ Concernant l'enseignement[22] :

✓ Au niveau du fondamental : il existe 220 implantations d'écoles fondamentales sur notre division : 55 sur le grand *Namur*, 23 sur *Andenne*, 21 à *Gembloux* et 19 à *Sambreville*. Le reste se répartissant dans chaque commune, voir dans presque tous les villages de celles-ci. Aussi, à quelques exceptions près, il nous semble que l'accès à l'enseignement fondamental est adéquat sur notre division.

➢ Au niveau du secondaire : nous disposons de 41 implantations sur la division : 23 sur le Grand *Namur*, 4 à *Andenne*, 4 à *Sambreville*, 3 à *Gembloux*, 2 à *Eghezée* et 1 respectivement à *Floreffe*, *Fosses-la-Ville*, *Gesves*, *Jemeppe-sur-Sambre* et *Profondeville*. Les jeunes ne disposent donc d'aucune implantation secondaire sur les communes de *Fernelmont*, *Assesse*, *La Bruyère*, *Mettet*, *Ohey* et *Sombreffe*. Nous sommes donc interpellés par plusieurs choses :

- *Jemeppe-sur-Sambre* ne dispose que d'une seule école secondaire alors qu'elle est la 5ème commune de la division en nombre de jeunes (4169 jeunes résident à Jemeppe) ; même type de constat pour les jeunes de *Fosses-la-Ville* et de *Profondeville* qui comptent

[22] INFOR JEUNES NAMUR ASBL (2014). *L'enseignement dans tous les sens, 12ème édition, 2014-2017*.

chacune plus de 2200 jeunes, ou encore *Floreffe* qui en compte 1800. Que font tous les jeunes en difficulté de mobilité pour lesquels le seul enseignement secondaire proposé localement ne convient pas ?

- Il n'existe aucune structure d'enseignement secondaire sur *Mettet* qui compte 2786 jeunes en son sein, ni sur *La Bruyère* qui en compte 2184. De plus, en termes de mobilité, *Mettet* fait partie des communes de la division n'étant absolument pas desservies par les trains.

✓ Au niveau de l'enseignement spécialisé: la division dispose de 14 implantations, quasi toutes situées à *Namur* : 10 à *Namur*, 2 à *Andenne*, 1 à *Gembloux* et 1 à *Sambreville*.

✓ Au niveau des CEFA (Centre de Formation et d'Education en Alternance) : ils sont au nombre de 3 : 2 à *Namur* et 1 à *Sambreville*.

✓ La division compte également un Service d'Accrochage Scolaire : le SAS Carrefour situé à *Namur*.

➢ En matière d'équipement à destination des jeunes :

Pour ce second diagnostic, nous souhaitions repérer dans ce point consacrés aux équipements les services/structures/initiatives sur lesquelles le CAAJ pourrait éventuellement s'appuyer pour développer des actions de prévention générale.

Pour ce faire, nous sommes allés à la rencontre d'un service pour chaque commune que compte la division : le choix a été guidé par le fait qu'il fallait des personnes de terrain, inscrites localement sur la commune et travaillant prioritairement dans le domaine de la prévention à destination d'un public jeune. Aussi, nous nous sommes naturellement et dans un premier temps tournés vers les AMO pour l'ensemble des communes où elles sont compétentes. Ensuite, pour les autres communes ne disposant pas de ce type de dispositif ou pour lesquelles il était pertinent de compléter les informations, nous nous sommes prioritairement tournés vers les services avec lesquels nous avions déjà développé des partenariats dans le cadre de la prévention générale, ou ceux inscrits dans des réseaux et/ou plateformes en lien avec notre secteur. Nous avons dès lors rencontré les quatre AMO, deux PCS, un service Jeunesse communal, un service Accueil Temps Libre communal, une Maison de Jeune, un Centre culturel, une Maison de Quartier, un service agréé AJ et enfin quatre CPAS.

Nous les avons questionnés sur les ressources locales possibles en fonction de 5 thématiques (le bien être des jeunes à l'école, les séparations parentales conflictuelles, l'accessibilité des services, la prévention de la santé mentale des jeunes et le public des 16-25 ans)[23].

Pour les communes du ressort des AMO, il est nécessaire d'insister sur le fait que leurs diagnostics sociaux sont bien plus fournis à ce propos, et que nous ne souhaitions pas refaire ici un bottin social. Nous souhaitions surtout obtenir une vue d'ensemble de la division et donner un aperçu des appuis et

[23] Le choix de ces thématiques sera explicité dans le point suivant consacré aux constats du secteur AJ, p. 17.

ressources possibles en matière de prévention. Voici ce qui ressort de ces rencontres[24] :

✓ Quelques généralités :

- Les AMO présentes sur la division :

  Précisons d'emblée que si quatre AMO sont présentes sur la division, l'une est spécialisée dans l'aide juridique et les trois autres n'ont pas la capacité (en termes de moyens humains et/ou techniques) de couvrir de la même manière la totalité de leur territoire. Dès lors, certaines communes ne disposent que d'une offre limitée du service AMO qui la couvre (à savoir, répondre aux demandes individuelles émanant des jeunes de ces communes).

  - l'AMO Service Droit des Jeunes[25] est compétente **pour l'ensemble de la Province de Namur avec** son **approche juridique** spécifique et l'absence de travail communautaire lié à un ancrage local.
  - Imagin'AMO est compétente pour ***Gembloux, Sombreffe.*** Elle est également compétente sur ***Eghezée*** et ***La Bruyère*** pour lesquelles elle répond aux demandes individuelles sans avoir la capacité d'y assurer une présence proactive.
  - l'AMO Passages est compétente pour ***Namur.*** Elle est également compétente pour ***Andenne***, ***Floreffe, Profondeville*** et ***Assesse*** où elle répond aux demandes individuelles et y effectue un travail de proximité régulier sans y être toutefois de façon permanente. L'AMO répond aussi aux demandes individuelles émanant de *Gesves, Ohey* et *Fernelmont*
  - l'AMO Basse Sambre est compétente pour ***Sambreville, Fosses-la-Ville*** et ***Jemeppe-sur-Sambre***

  Aussi, hormis l'offre spécifique de SDJ, les communes *d'Andenne, Floreffe, Profondeville* et *Assesse* ont donc une offre plus limitée du service AMO qui les couvrent. Et les communes de *La Bruyère*, *Eghezée, Gesves*, *Ohey* et *Fernelmont* bénéficient quant à elles uniquement du volet individuel proposé par ce type de service.

  La commune de *Mettet* est pour sa part totalement dépourvue d'un service AMO[26].

  Andenne, Eghezée et *Mettet* étant pourtant les 3ème,6ème et 7ème communes de la division les plus importantes en nombre de jeunes.

- Seulement 4 communes de la division possèdent des maisons de jeunes agréées par la

[24] L'ensemble des informations recueillies lors de ces rencontres sont reprises dans un document de travail consultable auprès de la section de prévention générale.
[25] Pour la suite, nous écrirons SDJ pour désigner le Service Droit des Jeunes.
[26] Notons toutefois que les jeunes de Mettet allant à l'école à Florenne peuvent se rendre à l'AMO Jeunes 2000 dépendant de la division de Dinant et y recevoir une aide individuelle.

FWB : 6 sont implantées sur le grand *Namur* (Namur, Salzinnes, Saint Servais, Jambes (2), Champion) ; 1 à *La Bruyère*, 1 à *Sambreville* et 1 à *Andenne*. Il existe également certaines maisons de quartiers qui organisent de l'accueil extra-scolaire, des écoles de devoirs, des consultations ONE et des pauses parents (notamment à *Andenne* et *Eghezée*).

- 15 Centre Psycho-Médico-Sociaux[27] et 8 Services de Promotion Santé à l'Ecole[28] sont implantés sur notre division. Ils couvrent, à quelques exceptions près, la grande majorité des écoles de la division. A noter cependant que, comme expliqué plus haut, une bonne part des jeunes en âge d'école secondaire sont obligés d'aller chercher une école hors de la division et font donc appel à d'autres CPMS/ PSE que ceux implanté sur notre territoire. Par ailleurs, les bureaux de ces services sont tous situés sur les communes de *Namur*, *Andenne*, *Sambreville* et *Gembloux* et donc, les CPMS n'ayant pas de locaux à disposition dans les écoles relevant de leur compétence, sont difficilement accessibles pour une part importante de la population.

- 11 communes sur 16 disposent d'un Plan de Cohésion Sociale (*Assesse, Fernelmont, Eghezée, Ohey* et *Profondeville* n'en ont pas) mais, faut-il le rappeler, aucun PCS ne développe un axe « jeunesse » à proprement parlé (à titre d'exemple, des initiatives très utiles sur notre territoire telles que celles du réseau RéBBUS[29] sont soutenues par certains PCS via l'axe insertion socio professionnelle).

✓ Au niveau du développement de projets de prévention générale :

Les services sur lesquels nous pensons que le CAAJ pourrait s'appuyer pour initier ou soutenir et/ou relayer des actions de prévention générale (à tout le moins au niveau des 5 thématiques soulevées) sont repris ci-après. Ce relevé ne se veut pas exhaustif, il reflète ce que les acteurs de terrain nous ont renvoyé en termes de possibilité d'actions et d'aide pour la jeunesse de la division. Nous avons à nouveau classés les communes en fonction du nombre de jeunes y résidant, allant donc des centres urbains bien plus fournis en terme de services et réseaux d'aide divers, aux entités très rurales ne disposant uniquement que de 1 ou 2 services sur lesquels s'appuyer.

- Pour l'ensemble de la division : l'AMO SDJ, la section de prévention générale du SAJ, l'ONE, les CPMS et PSE reliés à chaque école, les CPAS (sans doute plus en tant que relais et/ou partenaire).

- Pour *Namur* : l'AMO Passages + réseau de services important (les centres de plannings familiaux, les Services de Santé Mentale, le BébéBus, Infor Jeune et ses points relais, Lutte Solidarité Travail Namur, la colonne jeunesse des avocats de Namur, le service d'éducation

[27] Pour la suite, nous indiquerons CPMS pour désigner le Centre Psycho-Médico-Social.
[28] Pour la suite, nous indiquerons PSE pour désigner le service de Promotion Santé à l'Ecole.
[29] RéBBUs est le réseau des crèches itinérantes BébéBus présentes sur 6 communes de la division.

permanente Compagnie Buissonnière…), la concertation locale enseignement/AJ.

- Pour *Sambreville* : l'AMO Basse Sambre + réseau de services fourni (le Service de Santé Mentale, le centre de planning familial, la maison médicale, le service de travail de rue l'Entrain, le Groupe d'Animation Basse Sambre, BébéBus, l'Institution pour le Développement de l'Enfant et de la Famille, la Maison de Jeunes, l'APL…).
- Pour *Andenne* : l'AMO Passages, la Maison des Jeunes Le Hangar, le PCS, le Service de Santé Mentale, les deux maisons de quartier [30]; Lutte Solidarité Travail, le service de médiation familiale Famédia, le service assuétude Zone T, la concertation locale enseignement/AJ.
- Pour *Gembloux* : Imagin'AMO, le CPAS, la régie de quartier, le Petit Vélo Jaune, le service jeunesse communal, le point relais Infor Jeune, l'école des devoirs Coala.
- Pour *Jemeppe-sur-Sambre* : l'AMO Basse Sambre, le Groupe d'Animation Basse Sambre, le BébéBus, le service jeunesse, le centre culturel local « les nez coiffés », l'APL.
- Pour *Eghezée* : la Maison de quartier « Zone Libre »[31]et le Centre culturel local[32].
- Pour *Mettet* : le PCS, le service Jeunesse et le service d'accueil extra-scolaire, le BébéBus.
- Pour *Profondeville* : l'AMO Passages, la ligue des familles.
- Pour *Fosses-la-Ville* : l'AMO Basse Sambre, la maison de quartier, le PCS, l'Institution pour le Développement de l'Enfant et de la Famille, le Centre culturel[33].
- Pour *La Bruyère* : la Maison des Jeunes.
- Pour *Sombreffe* : Imagin'AMO, le Petit Vélo Jaune, la Petite Infrastructure Sociale de Quartier[34].
- Pour *Fernelmont* : la maison de l'enfance[35].
- Pour *Floreffe* : l'AMO Passages, le BébéBus, la Ligue des Familles.
- Pour *Gesves* : la maison médicale, le PCS, l'école l'Envol[36], la commune[37].

[30] Ces maisons de quartiers organisent des écoles des devoirs, de l'accueil extra-scolaire, des espaces « bébé rencontre », la plateforme « précarité infantile »…
[31] Maison de quartier pour public adolescent qui organise une école de devoir et des activités extra-scolaires.
[32] Ce Centre Culturel Local organise des activités dans les écoles de l'entité.
[33] Ce Centre Culturel organise l'accueil temps libre et l'école des devoirs.
[34] Cette infrastructure est mise en place par le PCS de l'entité.
[35] Cette maison de l'enfance est une maison de quartier axée « petite enfance » qui organise des haltes garderie, des consultations ONE et des activités familiales diverses.
[36] Ecole à l'initiative d'une table ronde réunissant différents acteurs locaux.
[37] À l'initiative d'un collège communal pour enfant, d'une journée place aux enfants, d'un bureau des citoyens, avec une attention particulière pour l'accès au travail et au logement des jeunes majeurs.

- Pour *Assesse* : l'éducatrice de rue dépendant du CPAS pour la jeunesse, l'école des devoirs, l'AMO Passages.
- Pour *Ohey* : rien[38].

✓ Au niveau de l'aide individuelle **:**

Nous repérons que 10 communes sur 16 de la division ont peu de services présents localement et directement accessibles pour répondre à un jeune rencontrant des difficultés (33% de la population jeunes de notre division réside pourtant dans ces communes).

Comme déjà relevé précédemment, il est entendu que tous les jeunes de ces communes peuvent bénéficier, d'une manière ou d'une autre, de l'aide individuelle proposée par un service ONE, un CPMS, un PSE ainsi que par une AMO. Nous nous questionnons cependant sur la facilité d'accès et la proximité de ces aides pour ces jeunes, dès lors qu'elles n'ont soit pas « pignon sur rue » dans ces communes, soit pas de locaux clairement identifiables dans les écoles fréquentées par ces derniers.

Il s'agit des communes de *Ohey, Fernelmont, Gesves*, *Assesse* (une éducatrice de rue : seul service facilement mobilisable pour les jeunes sur la commune), *Mettet* (un service Jeunesse mobilisable mais ne disposant d'aucune visibilité et encore trop peu connu du public jeune – pas d'espace pour organiser des animations, des entretiens avec des jeunes…), *Eghezée* (une maison de quartier et un centre culturel actifs mais démunis quand demandes individuelles), *Floreffe*, *Profondeville*, *La Bruyère* (une maison de Jeunes : donc rien pour les moins de 14 ans) et *Sombreffe*.

D) Constats des différents services agréés et services publics de l'aide à la jeunesse

➢ **Deux types de constats sont développés ici :**

✓ D'une part les **différents constats/thématiques émanant du précédent diagnostic[39] mis à jour** par le secteur AJ **en juin 2016 pour la plupart.** Pour ce faire, nous avons fait participer l'ensemble des membres du CAAJ à cette analyse, ainsi que les différents promoteurs de projets via plusieurs réunions de travail[40]. Pour effectuer cette mise à jour, le CAAJ a analysé pour chaque thématique: ce qui a été entrepris et/ou est en cours en terme d'actions de prévention générale, les changements de contextes législatifs et/ou structurels ayant un impact sur le constat de départ; les effets visibles ou escomptés de ces actions et

[38] Hormis éventuellement, comme pour les autres communes, le CPAS et CPMS/PSE de l'enseignement fondamental.
[39] En 2014, le secteur avait également relevé 4 préoccupations plus transversales (précarité, mobilité, logement, espaces de jeux et loisirs). Ces sujets n'étant pas de la compétence directe du CAAJ, ils n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour explicite pour ce diagnostic. Le CAAJ souhaitait clairement axer son analyse et questionner le secteur AJ sur les domaines relevant de sa compétence directe : à savoir ce qui relève / doit relever de la prévention générale.
[40] L'ensemble des informations recueillies lors de ces réunions sont reprises dans des tableaux synthétiques consultables auprès de la section de prévention générale. Elles ont été collectées auprès d'une part représentative des services agréés de la division et de la totalité des services publics.

changements de contexte sur la problématique, et enfin la mise à jour du constat à la lumière de ces enseignements (c'est essentiellement ce dernier point que nous mettons en évidence ici).

- ✓ D'autre part **les différents constats relatifs aux problématiques émergentes**, récoltés en janvier 2017 via un focus groupe réunissant les quatre services AMO et l'équipe de permanence du SAJ[41].

➢ **Mise à jour des thématiques de 2014 relevés par le secteur AJ :**

✓ 1ère thématique 2014: Les adolescents présentant un mal être à connotation dépressive :

En 2014, le CAAJ constatait que la santé mentale[42] d'un ensemble de jeunes était très préoccupante et que la division manquait de structures adaptées pour prendre en charge ces jeunes.

- **Mise à jour du constat :**

Après analyse, le constat a été posé que beaucoup d'actions ont été entreprises sur la division pour répondre à cette problématique. Des réponses en termes de réseau ainsi qu'en termes de nouvelles structures de prises en charge se sont en effet organisées depuis 2014 (réforme de la SM, mise en place du réseau Kirikou sur la Province de Namur et création du service « l'@tribu mobile », poursuite du groupe de réflexion « Jardin pour tous » à la croisée des secteurs de l'AJ, de la SM et du Handicap[43], création d'une unité de crise pour adolescents à l'hôpital Saint Martin de Dave…) mais peu de chose ont été effectuées en matière de prévention.

Or, **les chiffres du secteur nous montrent que la récurrence de cette problématique prend de l'ampleur (pour ne parler que d'eux, 217 jeunes en situation de mal être à connotation dépressive ont motivés l'intervention du secteur AJ au cours de l'année 2015) et le CAAJ se demande si la dimension préventive d'un tel phénomène est bien prise en compte sur notre division ? Si non, en quoi peut-il avoir une intervention ?**

✓ 2ème thématique 2014 : Les enfants pris au sein des situations de séparations parentales conflictuelles :

En 2014, le secteur AJ constatait qu'il prenait en charge de plus en plus d'enfants mis à mal dans les séparations parentales très conflictuelles. Il constatait que les professionnels éprouvaient des difficultés à assurer un rôle de tiers sans se faire instrumentaliser à leur tour par les parents.

[41] A noter également que lors de ce focus groupe, certaines informations récoltées concernaient plus une mise à jour des constats existants que de véritables nouvelles problématiques. Nous avons donc parfois intégrées celles-ci dans le premier point.
[42] Pour la suite, nous utiliserons régulièrement l'acronyme SM pour désigner la santé mentale.
[43] Plus spécifiquement relevant de l'Agence pour une Vie de Qualité - AViQ.

- **Mise à jour du constat** :

  En 2017, le secteur constate toujours une augmentation du phénomène (1 situation sur 4 prises en charge par le SAJ pour motif de séparations parentales conflictuelles). La création du Tribunal de la Famille et de la Chambre des Règlements à l'Amiable qui, pour la division de Namur, rencontre un vif succès avec plus de 80% des situations y trouvant un accord complet ou partiel[44], ainsi que des projets de prévention anciens et/ou en cours (campagne de sensibilisation « séparation difficile, enfant sur le fil », brochures d'information, sensibilisation à la place du mineur dans les procédures civiles, sensibilisation à la médiation familiale…) montrent que cette problématique est prise en compte par les acteurs psycho-sociaux et judiciaires de la division. Cette prise en considération se complète d'un projet de formation (en 2017 et 2018) ciblée sur ces questions à destination des délégués du SAJ de Namur, ainsi que la remise sur pied programmée du « réseau d'acteurs concernés par les séparations parentales conflictuelles.

  Aussi, **le secteur fait le constat positif que le système d'aide s'organise en aval et se questionne sur la meilleure attitude/procédure à mettre en place pour atténuer la difficulté pour l'enfant. Il se questionne sur les dispositifs à créer en amont, préventivement, avec les acteurs de premières lignes ayant l'enfant à charge (école, extra-scolaire…) et qui viseraient, entre autres, à éviter l'instrumentalisation par les parents en conflit de ces professionnels de premières lignes.**

- Pour affiner ce constat, nous avons poursuivi la réflexion au sein du secteur en organisant une rencontre avec l'équipe de permanence du SAJ. Celle-ci partage essentiellement les constats suivants :

  - L'enfant en situation de séparation parentale conflictuelle n'a plus aucun espace qui lui est propre, réservé, pouvant être sa « bulle ». Les différentes structures (scolaire, extra-scolaire…) sont envahies par l'intimité des parents, et elles ne sont pas outillées pour gérer cela.

  - Il faudrait apprendre dès le début aux parents en séparation à prendre des décisions communes pour leur enfant (cf par exemple le modèle canadien obligeant à 5 séances de médiation au démarrage de toutes séparations parentales). Besoin d'une intervention rapide et précoce.

  - Constat que dans les séparations conflictuelles, les tentatives de modes de garde sont souvent multiples, variées et changeantes.

  - Constat d'un manque actuel de concertation avec le monde judiciaire sur ces questions. Manque qui devrait trouver réponse dans la réactivation du « réseau

[44] Ce constat a été amené lors d'une information sur le Tribunal de la Famille données par deux avocats (du Barreau du Brabant Wallon et du Barreau de Namur) à l'attention de l'équipe sociale du SAJ de Namur en date du 2 mai 2017.

d'acteurs concernés par les séparations parentales conflictuelles ».

✓ 3ème thématique 2014: le soutien à la parentalité / et / les besoins non rencontrés de l'enfant :

En 2014, le CAAJ priorisait le double constat des enfants en bas âge pour lesquels certains besoins essentiels n'étaient pas suffisamment rencontrés / **et** / les parents dépassés dans leur rôle d'éducation qui n'arrivaient pas à mettre un cadre, plus particulièrement chez les enfants de 0 à 12 ans.

- **Mise à jour du constat :**

  Le manque de précision de ce double constat a mis en difficulté le CAAJ lorsqu'il a fallu le mettre à jour et analyser ce qui avait été réalisé sur la division pour y répondre (quel était l'âge des enfants concernés ? de quels besoins parlions-nous ? Était-ce le rôle d'éducation ou les fonctions éducatives qui étaient visés? de quel type de déficit parental parlions-nous ? déficit de connaissance ? de support ? ...).

  Le secteur constate que certaines actions (pas uniquement celles subsidiées dans le cadre de la prévention générale) développées localement depuis 2014, ont un impact positif et direct sur la population (développement du réseau BéBéBus sur plusieurs communes de la division, organisation d'une journée des familles à Namur, construction d'un référentiel commun au sein d'une équipe AMO pour les suivis individuels présentant ce type de problématique...).

  L'impact du projet « parents et professionnels : éduquer ensemble », développé sur toute la division, est quant à lui plus difficilement mesurable. Il fait également ressortir l'importance de la prise en considération de la dimension locale et intersectorielle pour travailler ces questions de soutien à la parentalité.

  A la fin de cette première analyse (en juin 2016), le secteur constate qu'il a besoin de définir une « porte d'entrée » pertinente et concrète pour aborder préventivement cette large thématique des « enfants (0-12 ans) de la division ayant des parents qui éprouvent des difficultés à assurer leur rôle d'éducation et ayant dès lors des besoins essentiels qui ne sont pas rencontrés ».

✓ 4ème thématique 2014 : La désinsertion scolaire pour une partie de la jeunesse :

En 2014, le CAAJ constatait qu'une grande partie des jeunes AJ rencontrait des difficultés dans la relation avec l'école. Son postulat était que l'accrochage scolaire des jeunes passait par un travail sur leur bien-être à l'école.

- **Mise à jour du constat** :

  Cette problématique reste très présente chez les jeunes pris en charge par le secteur (les problèmes liés à la scolarité sont recensés à 479 reprises par le SAJ, rien que pour

l'année 2015). Elle est également bien présente chez les jeunes pris en charge par le Parquet Jeunesse de la division. Nous constatons donc que cette problématique n'est pas neuve mais n'est pas du seul ressort de l'aide à la jeunesse.

Aussi, les informations recueillies pour cette étape ont fait ressortir que beaucoup d'outils de prévention générale ont déjà été réalisés (ou compulsé) par le secteur AJ sur la division pour répondre à cette problématique, mais que ces derniers ont du mal à percoler au niveau de l'enseignement. Certains projets favorisant le lien parents-écoles sont actuellement en cours de réalisation et les premiers résultats sont encourageants (la suite consistant à modéliser ces projets pour les reproduire dans d'autres écoles de la division).

De même, des résultats encourageant apparaissent dans les écoles adoptant des réponses institutionnelles face au harcèlement des jeunes par leurs pairs (même si cela reste complexe, les réponses collectives apportent des résultats).

Nous constatons donc que beaucoup d'outils existent pour travailler les questions de bien-être des jeunes à l'école et que ceux-ci doivent encore trouver des voies d'entrées, au niveau scolaire, pour être plus largement utilisés.

✓ 5ème thématique 2014: Les problématiques spécifiquement liées au public 16-20 ans :

En 2014, le secteur AJ constatait qu'une partie des jeunes de 16 à 20 ans éprouvait des difficultés à s'insérer dans la société. Il repérait un manque de relais harmonieux entre le secteur AJ pour mineurs et les services accessibles aux adultes, un manque de prise en compte des difficultés relationnelles et émotionnelles des jeunes majeurs, ainsi qu'un manque d'approche globale pour les jeunes majeurs (alors qu'elle existe pour les mineurs).

- **Mise à jour du constat** :

A ce stade, nous pouvons constater que certains changements de contexte favorisent les transitions tels que la réforme de la Santé Mentale qui crée des structures pour jeunes jusqu'à 23 ans et pour adultes à partir de 16 ans, ainsi que le projet de Code (réforme du secteur AJ) qui participe à cette même volonté de décloisonnement en proposant de porter l'âge du jeune pouvant faire l'objet d'actions de prévention jusqu'à 21 ans.
Nous constatons par contre que d'autres changements de contexte ne vont pas du tout dans le même sens et participent à augmenter les violences du système envers notre public cible (à titre d'exemple, citons le durcissement de la règlementation tant de l'Onem que du Forem dans le processus d'accès aux allocations de chômage qui fait basculer rapidement certains jeunes vers le CPAS).

Par ailleurs, nous constatons que le projet de prévention générale « année citoyenne » rencontre des effets positifs et directs sur l'image et l'estime de soi des jeunes qui y

participent. Il est par contre encore trop tôt pour connaître les effets des autres actions de prévention générale sur le sujet. Ces derniers concernent spécifiquement la thématique du logement et celle de l'insertion socio-professionnelle[45] pour le public des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Les acteurs autour de la table y tentent des expériences telles que la création d'une cartographie dynamique et intersectorielle pour créer des ponts entre l'ISP et l'AJ, ainsi que la mise à disposition d'un logement de transit (avec transformation possible en logement durable) par une Agence Immobilière Sociale de la division pour le secteur de l'AJ.

Aussi, le **constat actualisé confirme la nécessité de mettre en place plus d'inter-sectorialité avec des secteurs avec lesquels l'aide à la jeunesse à moins l'habitude de travailler (logement, emploi, ISP…). Ce, afin de proposer une aide harmonieuse et favoriser les transitions pour le public des 16-25ans. Cette nécessité est par contre nuancée par le fait qu'en pratique, cela reste complexe à mettre en place car il est difficile de concilier les intérêts de chaque secteur. Les dispositifs pour faire se croiser ces secteurs et créer des ponts entre eux sont soit inexistants, soit existants mais non encore suffisamment éprouvés pour qu'on en mesure l'impact. Un besoin de plus de souplesse des cadres d'intervention de chacun est constaté**.

✓ 6ème thématique 2014: La problématique de l'*hypersexualisation* :

En 2014, le constat était fait que certains services d'hébergement de la division éprouvaient des difficultés à gérer l'hypersexualité de certains jeunes dont ils avaient la charge.

- **Mise à jour du constat** :

  Après analyse, le CAAJ a fait le constat que cette problématique n'aurait sans doute pas dû être retenue comme telle en 2014. En effet, ce constat portait sur un nombre restreint de jeunes pour lesquels des réponses individuelles ont été envisagées. Il considère que cette **problématique ne doit plus être retenue comme telle**.

✓ 7ème thématique 2014: Les problématiques dans le chef des parents :

En 2014, le secteur constatait qu'une grande partie des jeunes suivis par les services AJ avait des parents souffrant de santé mentale, de dépendance et/ou de handicap.

- **Mise à jour du constat** :

  Après analyse, il est apparu clairement que ces questions de handicap, de santé mentale ou de dépendance adultes étaient **hors champ de la prévention générale de l'aide à la jeunesse**. Le CAAJ ne souhaite donc pas poursuivre le travail à ce niveau. Par contre, il serait judicieux, lors du développement d'actions de prévention générale sur les autres problématiques, d'être attentif à ce public adulte en particulier, qui

[45] Pour la suite, nous indiquerons ISP pour désigner l'Insertion Socio Professionnelle.

constitue une part importante du public rencontré par le secteur AJ.

- **Les nouveaux constats du secteur AJ – les problématiques émergentes:**

Sont reprises ici les problématiques nouvelles qui arrivent dans le secteur AJ, non encore prise en compte dans la mise à jour des constats précédents, et relevant du domaine de la prévention générale et des possibilités d'actions du CAAJ.

Pour ce faire, ce sont les « portes d'entrées du secteur » qui ont été questionnées ici, via un focus groupe réunissant donc l'équipe de permanence du SAJ et les quatre AMO de la division. Afin d'être complet et couvrir l'ensemble des portes d'entrées du secteur, nous avons complété ce focus par une rencontre avec la criminologue de la section Jeunesse du Parquet de la division Namur (qui relayait le point de vue de l'ensemble des magistrats Jeunesse de notre division). Pour une meilleure lisibilité du travail, nous avons intégré ses constats dans ce point (même s'ils n'émanent pas du secteur AJ à proprement parlé).

Beaucoup de constats ont été abordés par ces différentes « portes d'entrées du secteur ».Ceux qui ne faisaient pas état de réelles nouveautés mais plutôt de nuances ou de compléments d'informations à propos d'autres thématiques déjà relevées ont été ajoutés à ces problématiques lors de leur développement dans les autres points de ce diagnostic.

Nous voyons clairement émerger **deux nouvelles thématiques** (émergence définie par la récurrence des constats émis par les participants) : la première thématique reprend les constats faisant tous, de près ou de loin, référence aux ***Technologies d'Information et de Communication***[46]. La seconde reprend quant à elle un ensemble d'interpellations des acteurs de terrain sur le contexte actuel dans lequel l'aide sociale s'inscrit et la manière dont elle est dispensée, faisant état d'une certaine ***reconfiguration de l'aide***.

Afin d'être complet, nous avons terminé par les constats émis de manière plus éparses par les participants et ne trouvant pas leur place dans les deux thématiques.

- ✓ Les problématiques liées à l'utilisation des TIC:
  - Les différents constats pointés ici lors du focus groupe sont :
    - *L'utilisation des réseaux sociaux :*

      - Utilisation problématique au niveau du respect de l'intimité (entre parents et jeunes / jeunes entre eux).

      - Utilisation problématique au niveau du harcèlement/abus qui peut en découler (phénomène constaté d'exclusion scolaire pour ce motif).

[46] Pour la suite, nous indiquerons TIC pour désigner les Technologies d'Information et de Communication.

- Constat d'un manque de prise de conscience chez certains jeunes des conséquences de leurs comportements sur internet.

- Pose la question du vivre ensemble, du lien social.

- Pose la question de l'image de soi à travers les médias sociaux.

- *Les questions relatives à l'accès à l'information à travers les médias sont également pointées:*

  - Pose la question de l'immédiateté et de la surconsommation de l'information.

  - Constat qu'à l'ère de la facilité d'accès à toute une série d'informations et à leurs partages, certains jeunes semblent très peu au courant de ce qu'ils peuvent faire (ou non) et de ce qui existe pour eux (en termes d'activité, de service, d'aide…).

- Les magistrats Jeunesse de la division constatent quant à eux :

  - l'existence de jeunes prenant des photos à caractère sexuel et les diffusant (parfois sans vouloir que cela prennent une telle ampleur). Les auteurs autant que les victimes ne semblent avoir aucune connaissance des balises légales qui existent à ce sujet. Les parents semblent aussi démunis que leurs enfants. Cette problématique n'est pas nouvelle mais les magistrats sont confrontés à un nombre croissant de cas.

✓ La reconfiguration de l'aide : la médicalisation de l'aide et l'hyperspécialisation de l'aide au détriment des approches généralistes et globales

- Les différents constats pointés ici lors du focus groupe sont :

  - Constat d'un manque de service généraliste et impression d'un accroissement de services trop spécialisés pour prendre en charge les familles cumulant de multiples difficultés. Qui prend alors réellement en charge la situation?

  - Nécessité de développer des collaborations entre services pour une prise en charge plus globale des problèmes (favoriser la co-responsabilité des services dans le respect du code de déontologie et du secret professionnel de chacun).

  - Constat d'une tendance des services à se renvoyer la balle et à faire de leurs usagers des agents de « carrousel institutionnel ».

  - Constat d'une tendance à poser sur l'enfant un « diagnostic psycho-médical » (Trouble de l'Attention, hyper actif, Haut potentiel…) qui atténue la responsabilité familiale et sociale.

  - Constat d'un recours excessif aux professionnels de la santé mentale.

- Constat d'une surconsommation de l'aide sans « fil rouge » et besoin d'immédiateté des réponses.
- Constat du positionnement des personnes aidées comme consommateur de l'aide et non comme acteur de l'aide.
- Constat du positionnement des services comme consommateur d'un réseau d'aide et non comme acteur du réseau.

▪ Les magistrats Jeunesse de la division constatent quant à eux que :

- Certains parents se trouvent tout à fait dépassés par des jeunes qui n'ont plus de limites (comportements violents…). Divers troubles comme les Troubles De l'Attention sont alors mis en avant comme justification des problèmes de comportements. La police intervient régulièrement dans des situations de violences intrafamiliales où les parents sont à ce point démunis et dépassés qu'ils n'imaginent plus possible de revenir en arrière.

✓ Les autres constats :

▪ Emis lors du focus groupe :

- *Les problèmes d'hygiène :* constatés dans une série de suivis de l'équipe de permanence du SAJ, relevés comme problématiques dans les conséquences que cela peut avoir (difficultés d'intégration, rejet, exclusion par les pairs, estime de soi).
- *L'interculturalité* : qui est considérée comme problématique lorsqu'un jeune se trouve en porte à faux entre différentes cultures. Constat d'un manque de ressources des travailleurs qui ne peuvent participer adéquatement aux débats interculturels qui se jouent sur le terrain.

▪ Emis par les magistrats Jeunesse de la division :

- *La consommation des jeunes :* après réflexion avec les services spécialisés dans ce domaine, les magistrats du Parquet Jeunesse optent pour plus de rigueur sur la manière d'utiliser le cadre légal en matière de consommation. Souhait de lutter contre la banalisation existante de l'usage de certaines drogues.
- *Le radicalisme* : le Parquet Jeunesse constate qu'au niveau des mineurs, il y a jusqu'à présent très peu de dossiers mais reste vigilant quant à l'évolution possible de ce phénomène.

E) Constats des autres secteurs

Pour aborder ce point, nous nous sommes focalisés sur les problématiques relevées par le secteur AJ qui ont fait apparaître la nécessité de trouver le bon angle d'approche pour travailler ces questions au niveau de la prévention générale lors de leur mise à jour (cf point précédent). Aussi, **les constats des autres secteurs repris ci-dessous sont guidés par cette démarche**. Pour rappel, le secteur AJ restait en questionnement sur la démarche à mettre en place en termes de prévention pour les 3 constats suivants :

> Constat 1 : ***les chiffres du secteur AJ nous montrent que la santé mentale des jeunes de notre division reste très préoccupante et le CAAJ se demande si la dimension préventive d'un tel phénomène est bien prise en compte sur notre division ? Si non, en quoi peut-il avoir une intervention ?***
>
> Constat 2 : ***dans le cadre des séparations parentales conflictuelles, le secteur AJ fait le constat positif que le système d'aide s'organise en aval et se questionne sur la meilleure attitude/procédure à mettre en place pour atténuer la difficulté pour l'enfant, mais se questionne sur les dispositifs à créer en amont, préventivement, avec les acteurs de premières lignes ayant l'enfant à charge (école, extra-scolaire…) et qui viseraient, entre autres, à éviter l'instrumentalisation par les parents en conflit de ces professionnels de premières lignes.***
>
> Constat 3 : ***le secteur constate qu'il a besoin de définir une « porte d'entrée » pertinente et concrète pour aborder préventivement cette large thématique des « enfants (0-12 ans) de la division ayant des parents qui éprouvent des difficultés à assurer leur rôle d'éducation et ayant dès lors des besoins essentiels qui ne sont pas rencontrés ».***

Le choix des acteurs ainsi que la méthode utilisée pour les rencontrer ont été guidés par le type d'informations que nous souhaitions récolter. Ainsi, pour les questions relatives au premier constat, notre choix s'est posé sur des acteurs ayant une position plus « supra », avec une vue d'ensemble sur ce qui ce qui existe sur notre division. Pour les deux autres constats où nous souhaitions trouver le bon angle concret d'approche, il nous a paru plus judicieux de nous adresser aux acteurs ayant l'expertise du terrain.

- Constat 1 : Les pratiques /actions de prévention en santé mentale pour jeunes sont-elles suffisantes sur notre arrondissement ?

  - ✓ Il est vite apparu nécessaire de **clarifier le concept de « santé mentale communautaire »** qui revient régulièrement lorsque l'on parle de prévention et de SM. Nous souhaitions savoir si l'approche en SM communautaire était la formule adéquate pour des actions de prévention générale. Et si oui, à quel point était-elle développée sur notre division ?

    Nous avons ainsi appris que le milieu de la SM parle plutôt en terme de « travail

communautaire en SM » et défini ce dernier de la manière suivante : « *Il recouvre un ensemble de pratiques, qui articulent, de manière différenciée, prévention, soin et action politique collective. Elles mobilisent des personnes autour d'une préoccupation commune, en vue de faire émerger des ressources suffisantes pour faire face à une ou des difficultés qu'elles vivent.* »[47] L'approche communautaire en santé mentale a des effets thérapeutiques mais n'est pas une thérapie en soi. Les actions qui s'y rapportent touchent un public fragilisé qui, pour la plupart, est un public adulte fréquentant un Service de Santé Mentale[48] ou un autre service de soin.

Une autre définition éclairante est celle de la santé mentale donnée par le Comité de la Santé mentale du Québec et qui nous dit que la santé mentale résulte d'interactions entre des facteurs de 3 ordres : biologiques (caractéristiques génétiques et physiologiques), psychologiques (cognitifs, relationnels, affectifs) et contextuels (relation entre l'individu et son environnement)[49]. La santé mentale communautaire s'intéresse au dernier aspect, elle agit sur l'environnement et travaille beaucoup la notion d'*empowerment* avec les personnes qu'elle touche.

- Le fait que la population touchée par le travail communautaire en SM soit composée de personnes déjà fragilisées et/ou en suivi par un SSM nous intéresse moins dans le sens où ce sont des personnes qui sont déjà en trajet de soin, ces pratiques s'inscrivent donc plus sur un plan curatif que préventif. De plus, ces pratiques, quand elles existent, s'adressent principalement à un public adulte.
- D'un autre côté, le public fragilisé auquel la SM communautaire s'adresse peut recouvrir de multiples sens (réfugiés, public précaire, enfants de parents divorcés, milieu populaire…). Aussi, ce concept recouvre des activités qui ont clairement un caractère préventif (atelier d'écriture, travail sur l'environnement, actions sur l'estime de soi, la confiance en soi, etc.) et trouve son origine dans l'Education populaire. On lui trouve des similitudes qui nous intéressent avec la dynamique communautaire des AMO.

✓ Dès lors, nous avons questionné les acteurs sur les pratiques/actions de prévention en santé mentale pour jeunes développées sur notre division dont ils avaient connaissance, sans nous focaliser sur cette pratique spécifique du travail communautaire en SM qui risquait de nous faire passer à côté de ce que nous cherchions. Ce questionnement s'est d'abord effectué par coups de sonde auprès de différents acteurs choisis pour leur position « supra » au niveau du secteur de la SM qui nous semblaient être les personnes ressources les plus pertinentes pour obtenir une vue d'ensemble. En fonction de ce premier coup de sonde par mail ou par

[47] PLATE-FORME « PRATIQUE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE », SSM le méridien (juin 2015). *Pratiques communautaires au sein de services de santé mentale – intérêt, enjeux, spécificités.* Bruxelles, p.16.
[48] Pour la suite, nous indiquerons SSM pour désigner un Service de Santé Mentale.
[49] PLATE-FORME « PRATIQUE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE », *op cit*, p.12.

téléphone permettant de savoir si les personnes avaient des choses à nous dire, nous avons choisi de poursuivre (ou non) la réflexion avec eux en allant à leur rencontre.

Il s'est avéré que les acteurs choisis avaient, pour la plupart, très peu à nous dire sur la question :

- La **Plateforme de Santé Mentale de Namur – groupe jeune** ainsi que le **Réseau Santé Namur** nous renvoient en effet qu'il n'existe rien à leur connaissance sur notre division.
- Le **Centre de Référence en Santé Mentale Cresam** nous propose de creuser la piste des maisons médicales qui développent des actions de santé communautaire.
- Nous nous sommes alors tournés vers **3 maisons médicales namuroises** (celles des Arsouilles, de Bomel et de la Plante): aucune action n'a encore été développée à leur niveau sur cette thématique. Elles font part d'un manque de moyen pour s'atteler à cette question, l'aspect curatif de leur mission prenant de plus en plus de place au détriment de l'aspect préventif développé en santé communautaire. Elles constatent toutes trois que la santé mentale de leur patientèle est de plus en plus problématique.
- Pour l'espace d'échange «**Jardin pour tous**» répartis en 3 groupes d'âges: celui-ci centre principalement son questionnement sur les trajets de soin à partir d'étude de cas aux frontières des trois secteurs que sont l'aide à la jeunesse, la santé mentale et le handicap. La dimension de prévention générale y trouve peu de place. Hormis dans le groupe petite enfance qui aborde parfois cette question (présentation lors d'une rencontre d'un projet développé par un des participant du groupe (à partir d'un SSM de Dinant) et qui consiste à mettre en place des supports préventifs et soutenant dès l'entrée en maternelle pour les enfants montrant un risque de développer des difficultés au niveau de la santé mentale).

✓ La seule rencontre que nous avons programmée suite à ces coups de sonde est celle de **la Direction des services provinciaux de Santé Mentale.** Elle peut être résumée comme suit :

- La plupart des problèmes psychopathologiques des jeunes trouvent leur origine dans le terreau familial (au moment de la prime enfance et de l'enfance) et/ou dans une rencontre « dangereuse » (plus souvent au moment de l'adolescence). La question étant de trouver la manière de se garder en bonne santé mentale, les milieux les plus propices à faire de la prévention en santé mentale pour les jeunes sont ceux qui ne sont pas proche de la santé mentale (mouvement de jeunesse, maison de jeune, AMO…).
- Ce qui préserve la santé mentale, c'est le lien social.

- La rupture /coupure du lien amène un risque de santé mentale.
- L'approche préventive devrait être différente en fonction de l'âge des jeunes :
  - pour l'enfance : travailler au niveau familial, particulièrement le lien avec la mère (trop/trop peu);
  - pour l'adolescence : travailler le lien avec le groupe social, le besoin de repères, éviter la dés-errance.
- A la connaissance de ce service, peu d'initiatives existent en la matière sur la division et ce qui existe est souvent déjà très spécialisé : Clinique de l'Exil (étranger), un Pass dans l'impasse (suicide), Phénix Jeunes (assuétude), le SSM des Balances (développe des actions sur la manière de soutenir les parents pour préserver un espace non toxique au sein de la famille).

✓ Enfin, même si nous en avions déjà tenu compte lors de la mise à jour de ce premier constat, il est nécessaire de reparler ici du **Réseau Santé Kirikou** qui vise à mettre en œuvre la nouvelle politique en santé mentale pour enfant et adolescents sur la province de Namur. L'approche de ce nouveau réseau qui se présente comme résolument globale et intégrée dans la trajectoire de vie du jeune, s'inscrit donc également dans une perspective de promotion de la santé. Aussi, le « guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfant et adolescents » présenté récemment au secteur AJ et sur lequel ce réseau s'appuie comporte un volet d'activité « zéro » intitulé « prévention universelle et promotion de la santé » qui retient particulièrement notre attention dans le cadre de la prévention générale. Il y est en effet stipulé que *« si la prévention n'est pas une tâche essentielle des soins spécialisés en santé mentale, elle constitue néanmoins un préalable fondamental dans la nouvelle politique…L'initiative… appartient à tous les acteurs pertinents et concernés qui organisent des actions de promotion de la santé, de prévention et de représentation positive en matière de santé mentale des enfants et des adolescents et de leur entourage . Le secteur des soins de santé mentale collabore, au besoin, au développement et à la mise en œuvre d'actions spécifiques où sont valorisées l'expérience et l'expertise… »*[50]. Une remarque cependant, le réseau Santé Kirikou priorise actuellement l'aspect curatif de sa mission et en développera seulement ultérieurement le côté préventif.

[50] CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE SANTÉ PUBLIQUE (30 mars 2017). *Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfant et adolescent,* p.17. Consultable via PORTAIL DE LA WALLONIE. http://www.wallonie.be/fr/publications/guide-vers-une-nouvelle-politique-de-sante-mentale-pour-enfants-et-adolescents .

- Constat 2 : En matière de séparation parentale conflictuelle, le secteur AJ se questionne sur les dispositifs à créer en amont, préventivement, avec les acteurs de premières lignes ayant l'enfant à charge (école, extra-scolaire…) et qui viseraient, entre autres, à éviter l'instrumentalisation par les parents en conflit de ces professionnels de premières lignes.

  - ✓ Le principal acteur que nous souhaitions rencontrer dans le cadre de cette problématique était l'équipe de permanence du SAJ et dont les propos ont été repris dans le point précédent consacré aux constats du secteur.

  - ✓ Nous constatons que certaines initiatives se développent en dehors de celle déjà repérées et reprises dans le point précédent. A savoir :

    - l'organisation d'un groupe de parole pour enfants au sein d'un planning familial (4 séances réparties chaque fois (sur un mois avec un groupe vertical de 6 jeunes maximum).

    - la mise sur pied d'une réflexion autour de cette thématique à partir d'une école fondamentale de la commune d'Ohey.

  - ✓ Par ailleurs, la recherche menée dernièrement par l'Université de Mons sur le point de vue des jeunes dans les séparations parentales[51] nous proposent différentes pistes de recommandations que nous pouvons lire comme autant de possibles actions à mener dans le cadre d'un suivi individuel d'un couple parental vivant une séparation. Beaucoup de ces pistes sont en effet des stratégies à développer au sein de la famille (se séparer sans affecter la coparentalité, transformer la famille recomposée en ressource…). Aussi, nous n'en pointerons qu'une qui nous intéresse particulièrement dans le fait qu'elle se situe en dehors du champ familial et qu'elle est mise en avant par le jeune lui-même. Cette piste consiste à **promouvoir une multiplicité de ressources pour le jeune, en dehors du milieu familial,** lui permettant de s'y appuyer au moment de la crise (mais pas uniquement), de ne pas focaliser sa vie sur la séparation de ses parents et d'ouvrir son existence à d'autres réalités que celle de la séparation.

- Constat 3 : le secteur constate qu'il a besoin de définir une « porte d'entrée » pertinente et concrète pour aborder préventivement cette large thématique des « enfants (0-12 ans) de la division ayant des parents qui éprouvent des difficultés à assurer leur rôle d'éducation et ayant dès lors des besoins essentiels qui ne sont pas rencontrés ».

  - ✓ Pour travailler ce troisième constat, nous avons organisé deux focus groupes réunissant à chaque fois des acteurs de terrain de la division. Un premier focus pour la tranche d'âge des 0-5 ans, et un second pour les 6-12 ans. Nous ne détaillerons pas ici l'organisation des focus (la

[51] DELHUVENNE, C. et SOLNICU, A. (2016). *Le point de vue des jeunes dans les séparations parentales – vécus et stratégies d'adaptation.* Université de Mons, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, février 2016, pp.284-310.

préparation, les questions posées aux participants, le contenu complet des échanges). Nous reprenons uniquement les différents acteurs présents ainsi que les lignes de forces qui s'y sont dégagées.

- **Premier focus groupe : la tranche d'âge des 0-5 ans :**

Ont participé à ce focus : une TMS de l'ONE, deux intervenantes d'un Service d'Aide et d'Intervention Educative, une délégué en suivi individuel du SAJ, une intervenante du service Mission d'Intervention Intensive en Famille Le Lien, une intervenante du BéBéBus, trois intervenants AMO, une infirmière sociale d'un CPMS. (étaient excusé : un intervenant d'un CPMS et un intervenant d'un service d'aide précoce).

Les lignes de force qui s'en dégagent sont :

- Beaucoup de convergences, de consensus entre les participants.
- Le constat général qui en ressort et traverse l'ensemble du focus est **un constat d'exclusion sociale de plus en plus forte et prégnante.**
- Les pistes amenées pour favoriser l'impact d'actions de prévention générale auprès des familles peu visibles, éloignées, voire en marge du champ de l'aide sociale sont de : prendre le **temps** avec les familles / le temps pour créer **du lien**, de la **confiance,** de la **convivialité** (ce qui est très difficile dans ce contexte d'aide de plus en plus conditionné / de la « légèreté » dans les relations d'aide / **du concret et de la proximité**.
- **Remise en question du dispositif existant** : multiplication des intervenants / interventions en décalage avec les parents : morcellement de l'aide / offre non adaptée par rapport aux familles.
- L'offre qui est faite aux familles repose-t-elle sur les besoins réels des familles ou bien sur des besoins supposés par les intervenants et/ou par les politiques mises en place ?
- Familles avec des besoins avant tout matériel (finance, mobilité, logement…).
- Liens, relations, confiance : condition sine qua non pour travailler avec les familles.
- Isolement par rapport aux services sociaux : pas spécialement isolement des familles entre elles.
- Offre doit être locale : questionne la mobilité et le logement : soit on fait des antennes, soit on booste la mobilité.
- Le contexte socio-économique entourant les situations se complexifie et amène un cumul de problèmes. La multiplicité des problèmes amène alors une multiplicité des acteurs qui n'ont, a priori, pas de pratique commune de réseau.

- Problème de compréhension/incompréhension lié à la culture des familles.
- Chacun restreint de plus en plus son intervention, l'aide est de plus en plus conditionnée, la notion de responsabilité des services est abordée.
- Quid des familles « sur le fil », qui arrivent juste à tenir la tête hors de l'eau mais que le moindre problème pourrait faire basculer dans la précarité /vulnérabilité. Les offres de services sont-elles adéquates par rapport aux personnes qui travaillent ? Quelles sont les possibilités pour ces familles quand besoin d'aide ?

- **Second focus groupe : la tranche d'âge des 6-12 ans :**

Ont participé à ce focus une infirmière d'un CPMS, trois intervenants d'AMO, un intervenant d'un CPMS spécialisé, une intervenante d'un service d'accueil spécialisé de jour[52], deux intervenantes d'un SSM (une psychologue et une logopède). (Etait excusé un intervenant d'un planning familial).

Les lignes de force qui s'en dégagent sont :

- Ce focus a été très complémentaire au précédent, pas d'opposition ou de contradiction par rapport à ce qui y avait déjà été relevé.
- Il a été beaucoup question du **besoin de respecter la singularité des familles** dans l'approche, et de la difficulté de le faire dans ce contexte de standardisation du champ de l'intervention psychosociale.
- Il faut répondre et remplir les besoins fondamentaux avant de travailler l'éducation.
- On parle des **parents comme ressource.**
- Comprendre les familles avant de proposer du travail.
- **L'isolement social** et le **manque de réseau** sont également pointés ici. Les questions de solidarité, d'**accessibilité** des services, des relais et de la consolidation des réseaux se posent (quid quand famille monoparentale, deuil… et que réseau familial inexistant ?).

✓ **Suite à ces deux focus groupes, la « porte d'entrée » dégagée qui nous semble pertinente et concrète pour aborder préventivement cette large thématique est celle de l'accessibilité des services et des intervenants :** l'accessibilité physique (horaire, temps d'attente…), géographique (antenne…), financière (gratuité…), symbolique (représentation du service…), disponibilité d'écoute, qualité de relation, instauration d'un lien de confiance…

[52] Service dépendant de l'AViQ - Agence pour une Vie de Qualité.

- ✓ Aussi, il est apparu assez clairement qu'un éclairage du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté[53] serait bénéfique. Particulièrement pour ces questions relatives à la précarité et vulnérabilité des situations rencontrées, ainsi qu'aux problèmes de compréhension / incompréhension liés à la culture des familles.

  - **Résumé des constats posés par le RWLP:**

    - Les thématiques de l'accessibilité et des rencontres non réussies ont déjà été travaillées par le RWLP[54]. Il constate que depuis que le prisme est mis sur « **rendre accessible certains services à la population la plus fragilisée »**, cela les rend plus accessibles à l'ensemble de la population. Cette démarche est bénéfique pour tous.

    - Concernant la petite enfance, le RWLP refuse de penser que tout est joué quand la vie débute mal car quand une rencontre se passe bien, à un moment donné, cela peut rompre le cercle vicieux des « stops aux services ». On peut être acteur à notre niveau.

    - Le RWLP organise un groupe de travail composé de personnes directement touchées par la pauvreté pour formaliser certaines choses. Ce sont « les témoins du vécu militants » et les « facilitateurs en prévention des inégalités » qui ont eu un parcours de pauvreté, ont acquis une certaine distance par rapport à ce parcours et qui témoignent afin de faciliter l'accès à l'administration : que mettre en place pour que les inégalités soient réduites voire inexistantes à l'avenir?(ex : accès aux services via le net…).

    - Le RWLP rappelle qu'il faut rester vigilant à ne pas tout « psychologiser, psychiatriser ». Toutes les problématiques qui touchent au mal-être, au questionnement personnel ne relève pas forcément d'un problème de santé mentale. Il y a aujourd'hui une pression importante sur les jeunes qui doivent savoir très tôt ce qu'ils veulent faire, qui doivent avoir un parcours « lisse ». La dureté du contexte sociétal, familial peut paralyser certains jeunes.

    - Le RWLP confirme ce qui a pu être amené par les focus groupe et insiste sur la **notion d' « accessibilité** » qui faciliterait la rencontre entre les parents et les services. Il y a deux types d'accessibilité; l'accessibilité **physique** et l'accessibilité davantage en lien avec la **représentation que la personne a du service**.

    - En ce qui concerne l'accessibilité physique, on fait ici aussi référence à l'esthétique des lieux d'accueil. Ceux-ci sont-ils adaptés à l'employé ou au public qui s'y rend ? Il est nécessaire de penser les choses au cas par cas. La proximité n'est pas forcément pertinente (certaine personne préfère que les services d'aide soient assez éloignés de chez eux). Peut-être faut-il davantage miser sur la mobilité des travailleurs.

[53] Pour la suite, nous indiquerons RWLP pour désigner le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

[54] MAHY, C. (2011). *Accéder aux droits. Les pauvres et nos systèmes : chronique de rendez-vous manqués*. Le bel Avenir de la Sécurité Sociale, Revue Politique, octobre 2011, pp.62-69.

- Certain service n'ont pas bonne réputation et inspirent surtout de la méfiance. Face à ces services, les personnes dépensent beaucoup d'énergie à faire ou dire ce qu'il faut pour satisfaire l'intervenant plutôt que de « se déposer » dans l'idée de se faire aider.
- Comment « redorer » l'image de certains services, intervenants ? Il faut combattre certaines déviances.
- Comment permettre que l'intervenant soit plus soutenant que contrôlant ?
- Le RWLP aborde le sujet des **conditions multiples et grandissantes** d'accès à l'aide, faisant entre autre référence aux services tels que le CPAS. Il évoque aussi l'exemple d'un intervenant qui se présente en famille et qui demande à celle-ci de ranger d'abord le désordre avant de pouvoir échanger sur le problème. Il est difficile pour des personnes qui se sentent différentes et qui vivent des situations problématiques importantes de faire face à ces conditions qui finalement n'entrainent que de la méfiance et de la résignation.
- Il est nécessaire de réinvestir dans le contact, dans le lien.
- Il faut aussi viser la rapidité de la prise en charge pour les demandes d'aide très concrètes.

F) Constats issus de l'évaluation intermédiaire du plan d'actions en cours

cf supra point D) « mise à jour des constats par le secteur AJ »

2. ANALYSE

A) Les forces et les faiblesses de l'arrondissement (perspective générale macro)

➢ **Les « opportunités » de la division:**

✓ Lors de notre récolte d'informations, nous avons eu vent de différents projets qui, s'ils prennent forme, toucheront positivement et directement notre public. A savoir, des projets de création :

- d'une Entreprise de Formation par le Travail sur *Sambreville* ;
- d'une Maison Médicale sur *Andenne* ;
- d'une structure de type Maison de l'Adolescence sur *Namur* ;
- d'un service jeunesse communal sur *Fernelmont* ;
- d'un cycle secondaire inférieur dans une école de *Gesves*.

✓ Les autres constats issus des pages précédentes et pouvant être considéré comme une « opportunité » pour la division sont :

- l'ensemble des services sur lesquels nous pensons que le CAAJ pourrait s'appuyer pour initier ou soutenir et/ou relayer des actions de prévention générale et repris principalement en pages 14, 15 et 16 de ce diagnostic.

✓ l'ensemble des réseaux de concertation/coordination sectorielles et intersectorielles[55] dans lesquels le secteur de l'aide à la jeunesse occupe une place (soit comme porteur, soit comme invité permanent, soit encore comme invité ponctuel).

➢ **Les « menaces » de la division :**

Nous reprenons ici les différents constats pouvant être considérés comme une «menace» pour la division qui, pour la plupart, sont issus des pages précédentes.

✓ Constat que le centre d'*Andenne* s'embourgeoise et devient peu accessible aux personnes précarisées (loyer élevé, parking payant…).

✓ Augmentation nette de la population de *Gembloux* (plus de 6%) qui peut être considérée comme une menace si les infrastructures d'aide et de service ne s'adaptent pas à cette nouvelle donne.

[55] Une liste des différents lieux de concertation/coordination dans lesquels est présent le secteur AJ de la division, est disponible auprès du CAAJ de Namur.

- ✓ La moitié des communes de la division ne dispose pas d'Association de Promotion de Logement qui pourrait pourtant être un interlocuteur très intéressant pour favoriser l'accès au logement des personnes les plus précarisée de notre division, en ce compris les jeunes majeurs. Ce service est inexistant sur les communes d'*Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Gesves, La Bruyère, Ohey* et *Profondeville*.

- ✓ A l'exception du Grand *Namur* qui est relativement bien desservi par le réseau TEC et SNCB, les autres communes de la division sont en difficulté concernant la mobilité. La majorité des petits villages sont peu desservis (voire pas du tout) par le réseau TEC qui, dans la majorité des cas, offre un service limité aux horaires scolaires et fonctionne peu ou est inexistant en soirée et en week-end.

- ✓ Les jeunes ne disposent d'aucune implantation secondaire sur les communes de *Fernelmont*, *Assesse, La Bruyère, Mettet, Ohey* et *Sombreffe*. *Mettet* compte pourtant 2786 jeunes en son sein et *La Bruyère* en compte 2184. De plus, en termes de mobilité, *Mettet* fait partie des communes de la division n'étant absolument pas desservies par les trains.

- ✓ Les jeunes de *Jemeppe-sur-Sambre* ne disposent que d'une seule école secondaire alors qu'elle est la 5ème commune de la division en nombre de jeunes (4169 jeunes y résident). Même type de constat pour les jeunes de *Fosses-la-Ville* et de *Profondeville* qui comptent chacune plus de 2200 jeunes, ou encore *Floreffe* qui en compte 1800. Que font tous les jeunes en difficulté de mobilité pour lesquels le seul enseignement secondaire proposé localement ne convient pas ?

- ✓ Hormis l'offre spécifique de SDJ, les communes d'*Andenne, Floreffe, Profondeville* et *Assesse* ont une offre plus limitée du service AMO qui les couvrent. Et les communes de *La Bruyère, Eghezée, Gesves, Ohey* et *Fernelmont* bénéficient quant à elles uniquement du volet individuel proposé par ce type de service. La commune de *Mettet* est pour sa part totalement dépourvue d'un service AMO. *Andenne, Eghezée* et *Mettet* étant pourtant les 3ème, 6ème et 7ème communes de la division les plus importantes en nombre de jeunes.

- ✓ Seulement quatre communes de la division possèdent des maisons de jeunes agréées par la FWB (*Namur, Sambreville, Andenne et La Bruyère*).

- ✓ Nous repérons que dix communes sur seize de la division ont peu de services présents localement et directement accessibles pour répondre à un jeune rencontrant des difficultés et que 33% de la population jeunes de notre division réside dans ces communes. Il s'agit des communes de *Fernelmont, Gesves, Ohey, Assesse, Mettet, Eghezée, Floreffe, Profondeville, La Bruyère* et *Sombreffe*.

B) Les forces et les faiblesses des actions menées en matière de prévention

- Sur base des expériences et des projets menées, quels sont les facteurs de réussite d'une action de prévention dans l'arrondissement ?

Ce qui était repris dans le diagnostic 2014 à ce propos est toujours d'actualité. A savoir :

- ✓ Les projets construits, dès le départ, avec le maximum d'acteurs clés concernés par la problématique traitée et reconnus pour leur compétence en la matière.
- ✓ Les projets s'entourant d'un « comité de pilotage » ou d'un « groupe porteur », garant de moments d'évaluation, de l'orientation générale du projet, du respect des objectifs fixés, et garant du lien du projet avec le CAAJ.
- ✓ Les projets qui n'ont pas brûlé les étapes et qui sont passés par un sérieux état des lieux du problème et des leviers d'intervention avant de passer à l'action proprement dite.
- ✓ Les projets qui parviennent à se poursuivre par après sont, pour le CAAJ, facteurs de réussite.
- ✓ Avec la dimension quasi obligatoire de couvrir l'ensemble de la division, ce sont les projets recouvrant une dimension de sensibilisation et d'information qui ont le mieux fonctionner.

- Sur base des expériences et des projets menés, quels sont les difficultés qui ont été rencontrées ? Comment ont-elles été contournées ou résolues ? Quels sont les points d'attention à avoir ? Quelles contre-mesures prendre ?

Ce qui était repris dans le diagnostic 2014 est toujours d'actualité. A savoir :

- ✓ Avec la dimension quasi obligatoire de couvrir l'ensemble de la division, les projets allant dans le sens d'une modification ou d'une amélioration des pratiques ont eu plus de mal à se réaliser. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent attirer notre attention pour le futur :
  - des modifications de pratiques sont sans doute plus évidentes à démarrer localement plutôt qu'à l'échelle d'une division directement.
  - Il faut être vigilant à ce que ce soit bel et bien le secteur/service directement concerné par cette modification/amélioration de pratique qui soit le porteur de ce changement.
  - Il faut toujours garder à l'esprit la « peur » du changement bel et bien présente chez les intervenants ainsi que la réalité institutionnelle exacte qui entoure l'acteur concerné.
- ✓ Nous sommes toujours à la recherche de « la bonne formule », du « bon outil », du «bon créneau» pour toucher la population la plus sensible et la plus concernée par la problématique que l'on cherche à prévenir :
  - les conférences touchent un certain public mais pas celui qui est le plus en difficulté ;
  - les groupes de parole ont également leur limite ;
  - les campagnes de sensibilisation à l'usage du grand public distille un message souvent trop large pour interpeller réellement notre public cible…

- ✓ Il faut faire attention à ce que l'objectif de départ ne soit pas trop large, ni trop flou. Il faut s'obliger à la précision de départ de ce qui est recherché à travers le projet et rester vigilant à chaque étape du projet (certaines décisions, prisent hâtivement au démarrage d'un projet, nous ont montré à quel point elles ont eu un impact considérable et pas toujours souhaité sur la suite des évènements…). Malgré cela, il nous semble qu'il n'est possible de répondre à cette exigence de précision qu'en envisageant les objectifs par année (dans cette optique de trois ans pour un plan d'actions, le promoteur doit avoir l'opportunité de réviser son objectif et la tournure de son projet en fonction de l'avancée de celui-ci).

LES DIFFÉRENTES PISTES ET OU RECOMMANDATIONS QUI SONT APPARUES AU FUR ET À MESURE DE NOTRE AVANCÉE DANS CE TRAVAIL ET QUI POURRAIENT GUIDER DE FUTURES ACTIONS DE PRÉVENTION GÉNÉRALE DANS LES THÉMATIQUES QUI ONT GUIDÉS CE DS 2017.

De manière transversale, la nécessité d'impliquer les services comme acteurs d'un réseau d'aide et non uniquement comme consommateur apparait assez clairement dans ce diagnostic. Cela devrait faciliter la mise en place d'un travail en réseau axé sur la nécessité de rendre les passages de relais plus harmonieux d'un service à l'autre et le besoin de mutualiser les moyens.

➢ Sur la thématique des séparations parentales conflictuelles :

Les différentes pistes et ou recommandations émises au long de ce travail sont :

- ✓ Interpeller et /ou activer le « réseau d'acteurs concernés par les séparations parentales conflictuelles » et :
  - Etre attentif à la présence nécessaire des magistrats autour de la table.
  - Y questionner le risque d'instrumentalisation des acteurs psycho-sociaux et la manière de les outiller pour aider plus adéquatement les jeunes et leur famille.
  - Y questionner l'intérêt et le besoin d'une structure plus souple dans la division, facilement mobilisable pour désamorcer le conflit.
- ✓ Promouvoir une multiplicité de ressources pour le jeune, en dehors du milieu familial, lui permettant de s'y appuyer au moment de la crise (mais pas uniquement), de ne pas focaliser sa vie sur la séparation de ses parents et d'ouvrir son existence à d'autres réalités que celle de la séparation.
- ✓ Aider à **préserver les lieux de vie de l'enfant (hors milieu familial) de l'ingérence du conflit des parents**. Il semble intéressant, pour se positionner en amont de la problématique, d'agir sur les lieux d'accueil de l'enfant en aidant ceux-ci à préserver leurs espaces de la

contamination du conflit des parents. Travailler, par exemple, la question de la communication entre l'école (ou club sportif…) et les parents vivant une séparation conflictuelle (dans ces cas de figures, la communication via l'enfant devenant rapidement source de souffrance pour celui-ci). (exemple : année 1 avec une école partenaire, refonte complète des moyens de communication. Année 2, étendue du partenariat à 5 écoles. Année 3 : création de l'outil pour diffusion à l'ensemble des écoles preneuses de la démarche).

➢ Sur la thématique de l'accrochage scolaire :

Les différentes pistes et ou recommandations émises au long de ce travail sont :

- ✓ Travailler la connexion pour une plus grande **appropriation des outils créés par le secteur AJ, pour (et avec) le secteur de l'Enseignement.** Consulter les acteurs du monde scolaire afin de trouver la manière la plus efficace de transmettre ces outils et questionner ces derniers sur l'adéquation entre les outils proposés et la demande des écoles.
- ✓ S'appuyer et activer la Plate Forme Intermédiaire AJ/Enseignement pour relayer ces outils, activer les bonnes collaborations et travailler ces connexions.
- ✓ Etre attentif au constat relevé par les AMO concernant la difficulté de co-construire des projets avec le milieu scolaire.
- ✓ Les réponses institutionnelles mises en place par les écoles face au harcèlement des jeunes par leurs pairs font apparaître des résultats encourageants (même si cela reste complexe, les réponses collectives apportent des résultats).

➢ Sur la thématique de la santé mentale des jeunes:

Les différentes pistes et ou recommandations émises au long de ce travail sont :

- ✓ Favoriser la santé mentale des jeunes en **portant l'attention sur leur bien être, leur estime de soi, leur lien social et familial.**
- ✓ Poursuivre la recherche sur les initiatives préventives existantes en la matière avec l'ensemble des CPMS, des PSE et des plannings familiaux (dans le cadre de l'Education à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle) de notre division. Voir s'ils mettent en place des pratiques favorisant la « bonne santé mentale » lors de leurs actions de promotion de la santé.
- ✓ Poursuivre cette dynamique en se tournant également vers certaines initiatives tels que Pré-en-Bulle [56] ainsi que l'ONE, le réseau des BéBéBus ou encore l'Espace Papillon présent sur

[56] ASBL namuroise s'approchant du travail des Maisons Vertes de Dolto.

notre division[57].

- ✓ Mettre en évidence et soutenir les initiatives portées par divers acteurs (de l'aide mais aussi plus largement de la société civile) qui participent à une santé mentale équilibrée des jeunes sans pour autant s'en rendre compte.
- ✓ Poursuivre la réflexion au sujet d'une telle augmentation des prises en charge par le secteur AJ de jeunes présentant un mal être à connotation dépressive. Peut-on lier ce constat au fait que notre division est maintenant bien outillée en matière d'infrastructures et de prises en charge « pedo psy » diverses ? Peut-on également le lier au fait que le secteur AJ de la division cultive de bonnes collaborations avec le secteur de la SM ?

➢ Sur la thématique des besoins des enfants/parentalité :

Les différentes pistes et ou recommandations émises au long de ce travail sont :

- ✓ Travailler **l'accessibilité des intervenants et des services d'aide aux familles :** travailler la disponibilité d'écoute, la qualité de relation, l'instauration d'un lien de confiance ; travailler l'accessibilité physique (horaire, temps d'attente…), géographique (antenne…), financière (gratuité…), symbolique (représentation du service…).
- ✓ Les pistes amenées lors des focus groupes pour favoriser l'impact d'actions de prévention générale auprès des familles peu visibles, éloignées, voire en marge du champ de l'aide sociale sont de :
  - prendre le temps avec les familles ;
  - prendre le temps pour créer du lien, de la confiance, de la convivialité (ce qui est très difficile dans ce contexte d'aide de plus en plus conditionné) ;
  - apporter de la «légèreté» dans les relations d'aide, du concret et de la proximité.
- ✓ Mettre en place des initiatives permettant d'éviter préventivement de l'incompréhension entre un service et une personne en demande d'aide. Interroger les conditions adéquates et non-adéquates dans l'aide apportée aux familles.
- ✓ Questionner et activer la Plate Forme CPAS / AJ de la division sur la conditionnalité des droits qui touche une part importante de la population suivie par le secteur AJ et sur ce constat que le secteur AJ n'aura pas d'accès aux problèmes liés à l'éducatif, tant que les besoins matériels de base ne seront pas remplis.
- ✓ Porter son attention sur la difficulté pour les parents d'accéder aux espaces et services existants pour les aider à gérer les questions familiales et plus particulièrement pour les

[57] Espace qui travaille le deuil d'un parent avec un public enfant.

soutenir dans leur parentalité.

- ✓ Prendre en considération la dimension locale et intersectorielle nécessaire pour travailler ces questions de soutien à la parentalité.

➢ Sur la thématique des 16-25 ans :

Les différentes pistes et ou recommandations émises au long de ce travail sont :

- ✓ Proposer une aide harmonieuse et favoriser les transitions pour le public des 16-25ans. Etre attentif aux passages qui sont souvent complexes, sources de violences diverses et présentés comme un manque de vision globale du jeune.
- ✓ Mettre en place plus d'inter-sectorialité avec des secteurs avec lesquels l'aide à la jeunesse à moins l'habitude de travailler (logement, emploi, ISP…).
- ✓ Etre attentif au fait qu'il reste difficile de concilier les intérêts de chaque secteur. Les dispositifs pour faire se croiser les secteurs avec lesquels l'AJ a moins l'habitude de collaborer et créer des ponts entre eux sont soit inexistants, soit existants mais encore peu éprouvés.
- ✓ Travailler la « souplesse » des cadres d'intervention de chaque secteur.

3. CHOIX DES PRIORITES

A) Priorité(s) ?

Nous pensons que le CAAJ, par la méthode utilisée pour réaliser son diagnostic, a déjà priorisé ses problématiques.

De toutes les problématiques rencontrées sur le terrain, il n'en a en effet gardées que sept.

Sur les sept, le CAAJ a opté pour retirer celle concernant « la reconfiguration de l'aide » du choix des priorités, argumentant qu'elle n'était pas encore suffisamment « mûre » que pour entrer dans un appel à projet.

Sur les six restantes, celle concernant la « diffusion des outils déjà réalisés sur le bien être des jeunes à l'école » est également mise de côté par le CAAJ et ne fera pas non plus partie de l'appel à projet. Le CAAJ a en effet décidé, en regard des sommes déjà investies dans ses plans d'actions précédents, de se positionner dans le registre d'une invitation faite aux promoteurs des outils déjà créés afin que ceux-ci soient attentifs à leurs diffusions dans la sphère scolaire. Le CAAJ estime également qu'il doit soutenir ces promoteurs en usant de son pouvoir d'interpellation si nécessaire.

Il reste donc cinq thématiques:

1. la thématique relative à la santé mentale des jeunes
2. la thématique relative aux TIC
3. la thématique relative aux jeunes de 16 à 25 ans
4. la thématique relative aux séparations parentales conflictuelles
5. la thématique relative à l'accessibilité des intervenants et des services d'aide aux familles

B) Hypothèses d'intervention/modalités d'actions ?

1. Soutenir les initiatives favorisant le bien-être des jeunes en portant l'attention sur leur estime de soi, leur lien social et familial.

2. Soutenir les initiatives d'éducation aux médias et/ou favorisant les pratiques de citoyenneté à travers les TIC.

3. Soutenir les initiatives favorisant l'inter-sectorialité et les transitions harmonieuses dans l'aide aux jeunes de 16 à 25 ans.

4. Soutenir les initiatives permettant de préserver les lieux de vie de l'enfant (hors milieu familial) de l'ingérence du conflit des parents (dans le contexte d'une séparation).

5. Soutenir les initiatives favorisant la convivialité, le lien de confiance et l'accessibilité des services d'aide aux familles.